



LE DEVOIR

Vol. LXXXVI - No 151

MONTRÉAL, LE VENDREDI 30 JUIN 1995

75c + TPS + TVQ / Toronto 85c

PERSPECTIVES

La fête du consensus mou

Au moment où le Québec sue, autant sous l'effet de la canicule qu'à la terrifiante perspective de grimper le monstrueux frigo du beau-frère au troisième par un escalier trop étroit, Ottawa, elle, se prépare à célébrer dignement l'anniversaire du Canada, ce pays à la vie dure et au consensus mou.

Sur la colline parlementaire, les journalistes ont fait place aux touristes, les micros ont été troqués pour des lunettes fumées et les caméras de télévision se sont transformées en simples kodaks. Les députés sont repartis chez eux se faire engueuler sur le contrôle des armes à feu, leur régime de pension ou les compressions dans les programmes sociaux. Seuls quelques sénateurs, les chanceux, s'activent encore dans l'ombre autour de quelques projets de loi restés en plan.

Sur la pelouse où a été érigée la grande scène pour le spectacle de demain, des «polices montées» — comme dirait Jean Chrétien — vêtues comme si elles devaient affronter le blizzard nord-albertain de janvier se prêtent de bonne grâce à la mitraille des visiteurs à la recherche du cliché, dans tous les sens du terme. Ceux-ci viennent des États-Unis, d'Europe et d'Asie et sont suffisamment polis pour ne pas s'esclaffer quand on leur parle du taux de change du dollar canadien. Les méchantes langues, et il s'en trouve ici une forte



Jean Dion

densité au kilomètre carré, diront d'ailleurs qu'il n'y a pas de quoi rire quand on passe ses vacances, fustent-elles à bon marché, dans la capitale la plus ennuyante du monde.

D'ailleurs, ils manquent de pot, les touristes. Pas question de croquer pour la postérité et dans ses plus beaux atours le parlement de la nation qui remporte si souvent les championnats de qualité de vie qu'on se demande si les Nations unies ne souscrivent pas à un vaste complot fédéraliste. Depuis plusieurs semaines et pour plusieurs mois, la tour de la Paix est prisonnière, du pied à la tête, d'échafaudages; les secteurs est et ouest de l'édifice font aussi l'objet de travaux de réfection.

Ces travaux, évalués à 265 millions \$ en tout, s'imposent par suite d'une négligence prolongée. La structure externe, l'isolation et le système de chauffage nécessitent des réparations de fond en comble, à tel point que la Chambre des communes, de 2002 à 2006, et le Sénat, de 2006 à 2010, seront forcés d'aller siéger dans la cafétéria (!) d'un immeuble voisin, réaménagée pour la circonstance. On anticipe aussi une bataille vigoureuse pour la possession de la *Hot Room*, la sacro-sainte salle qu'occupe la Tribune de la presse depuis 1920.

Si donc la gent touristique se retrouve devant un chantier, on pourra toujours se rabattre sur l'espoir, formulé par M. Chrétien en campagne électorale, que le paysage l'incitera à croire que le Canada a retrouvé «la dignité du travail» et à se vider les poches à la vue d'une économie aussi effervescente. Ne manque en fait qu'un stand tenu par le président du Conseil du trésor, Art Eggleton, pour expliquer les subtilités du programme d'infrastructures.

Trêve de plaisanteries faciles. La fête se prête mal aux interrogations existentielles, mais en cette veille du 1^{er} juillet, on ne peut s'empêcher de penser que c'est le pays tout entier qui est en rénovation. À l'âge vénérable de 128 ans, le Canada s'ausculte comme jamais, mis à mal par l'état de ses finances, soucieux d'entretenir sa volonté de demeurer ce havre de compassion en terre d'Amérique du Nord, et, surtout, encore et toujours hanté par le spectre d'un divorce.

Ce n'est pas le moindre des paradoxes que, dans son message de la Confédération, si on peut encore l'appeler ainsi, Lucien Bouchard invite à célébrer «les valeurs profondes qui ont fait du Canada ce qu'il est: une société de tolérance et de paix, ouverte sur le monde et prête à intervenir pour soulager d'autres populations ailleurs dans le monde». Et, bien entendu, «c'est vers elle qu'un Québec souverain tendra la main afin d'établir un nouveau partenariat économique et politique».

La récupération de l'adversaire est l'une des plus vieilles tactiques au monde. Difficile de répliquer au bazooka quand on vous lance des fleurs.

C'est dans ce contexte un peu dément, où même les séparatistes conviennent majoritairement qu'il fait extrêmement bon vivre au Canada, où le reste du pays s'évertue à occulter le problème et refuse, par un entêtement qu'il préfère qualifier de principe, de se prêter aux accommodements qui fermeraient pour un bon bout de temps le panier de crabes, qu'on s'apprête à concélébrer à l'ombre rassurante de l'unifolié.

Ainsi va la vie. Où en sera-t-on pour le 129^e? Se souvient-on de la «prédiction» faite il y a quelque temps par Jacques Parizeau, annonçant un Québec souverain pour la Saint-Jean-Baptiste 1995?

Parions plutôt qu'on en sera au même point, dans les mêmes limbes. Que ce soit OUI ou NON, près de la moitié des Québécois auront perdu leur référendum. Dans un cas, ils seront un frein puissant au déroulement de pourparlers aussi cruciaux que ceux qui mènent à la création d'un nouveau pays; dans l'autre, ils seront un rappel lancinant que le combat pour le changement se poursuit.

Le 1^{er} juillet 1996? Tiens, on jaserait de rénovations.

POLITIQUE

20 milliards \$ pour les régions si c'est OUI

PAGE A 4



LES ACTUALITÉS

Le Casino de Montréal perturbé par un conflit de travail

PAGE A 5



PLAISIRS

L'ombre jaune sur vos pelouses

PAGE B 2

La Cour suprême donne raison aux retraités de Singer et Simonds

Le droit des travailleurs aux surplus des fonds de retraite est confirmé

CAROLINE MONTPETIT
LE DEVOIR

Les 600 retraités de l'ex-compagnie Singer, les 103 retraités de l'ex-compagnie Simonds et leurs héritiers ont eu gain de cause une fois pour toutes. À la suite de deux jugements rendus par la Cour suprême du Canada, hier en après-midi, les retraités de ces compagnies ou leurs descendants toucheront enfin les surplus de leur caisse de retraite respective, ce que les employeurs leur refusaient devant les tribunaux depuis des années. Des millions de dollars sont en jeu.

Ces jugements, qui pourraient faire jurisprudence, consolident le droit des retraités à jouir des surplus des caisses de retraite accumulés ainsi que des intérêts générés par ces surplus. Ils compromettent également le droit des compagnies de s'accorder des congés de cotisations aux régimes de retraite, sous prétexte qu'il y a surplus dans ces fonds.

Les jugements d'hier mettent un point final à une histoire qui avait pris la forme d'une saga judiciaire au cours

des neuf dernières années. Ils confirment en effet deux autres jugements rendus dans le même sens en février dernier par la Cour d'appel du Québec, ainsi que deux jugements de la Cour supérieure dans les mêmes causes.

Dans le cas de Singer, le surplus de la caisse de retraite était évalué à 4 millions \$ au moment où l'entreprise de Saint-Jean-sur-Richelieu avait fermé ses portes en mars 1986. Aujourd'hui, avec les intérêts accumulés, les retraités ont accès à un fonds de plus de 6 millions \$. Les retraités de l'ex-Singer ou leurs héritiers ont aussi droit à quelque 14 millions \$ en sommes puisées à même le fonds de retraite par la compagnie pour payer des honoraires professionnels, ou encore en congés de cotisations que la compagnie s'est accordés illégalement. Cet argent, selon le représentant des retraités de Singer, Robert Châteauneuf, sera cependant plus difficile à récupérer.

Pour leur part, les 103 retraités de l'ex-Simonds ou leur héritiers se partageront un surplus de fonds de retraite de 10 millions \$. Le jugement stipule que l'ex-Si-

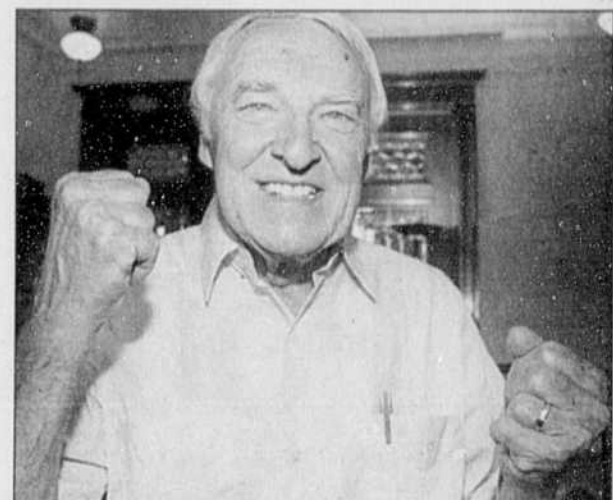


PHOTO JACQUES NADEAU

Robert Châteauneuf: «victoire totale».

VOIR PAGE A 12: RETRAITÉS



PHOTO JACQUES NADEAU

DEUX PILIERS de l'histoire du jazz montréalais étaient réunis hier après-midi sur la scène du Maurier: le saxophoniste Leroy Mason, que l'on aperçoit ici en compagnie de Roy Eastman, et le Nelson Symonds Quintet. Né à Buffalo, Leroy Mason a roulé sa bosse aux États-Unis avant de faire les beaux jours des grands clubs de jazz de Montréal.

La cité du jazz

Montréal-Nord, c'est le bout du monde. Après Montréal-Nord, il n'y a plus rien, rien qu'un grand ravin, où l'on tombe comme Wile E. Coyote, en faisant un petit nuage de poussière au fond, pouf. C'est de là que je vous cause d'ordinaire, lié au *Devoir* par ce miracle ombilical de la technologie qu'est le modem. Sauf à la fin juin, évidemment, alors que l'affectation annuelle au Festival international de jazz de Montréal prend effet, m'arrachant à mon fauteuil, ma télé, ma robe de chambre et mon bout du monde.

SYLVAIN CORMIER

En moins de temps qu'il n'en faut pour crier jazz, je me transforme en une sorte d'explorateur hardi qui, onze fois en onze jours, détache les amarres de sa Pontiac Sunbird et quitte sans regarder derrière lui le cottage semi-détaché familial, guidé par l'instinct aiguisé de l'aventurier, armé d'un sextant, d'une boussole et de son courage, ramant à travers rues et boulevards aux noms exotiques, Olier, Renoir, Lacordaire, Industriel, Louvain, Christophe-Colomb, Mentana, Saint-Joseph, Saint-Urbain, Mont-Royal et de Bleury, bravant mille périls jusqu'aux rives d'une île enchantée, véritable enclave paradisiaque en plein centre-ville, quadrilatère d'Atlantide émergé comme par magie de l'asphalte et du béton autour de la Place des Arts. Onze fois en onze jours, quand j'arrive sur le site du FIJM, la même sensa-



VOIR PAGE A 12: JAZZ

VOIR AUSSI EN PAGES B 9 ET B 10

■ Gino Vannelli: l'art de s'estomper juste ce qu'il faut
■ Portrait: Lou Donaldson ou le réformiste
■ B. B. King et Buddy Guy ce soir au Forum

Éric Lapointe dans l'ombre des Rolling Stones

Le «bum» de Montréal partage aujourd'hui et demain la première partie du spectacle des Stones à Paris

CHRISTIAN RIOUX
CORRESPONDANT DU DEVOIR À PARIS

Sur l'hippodrome de Longchamp, les ouvriers s'affairent depuis déjà une semaine à assembler les 170 tonnes d'acier et d'aluminium qui composent la scène de 70 mètres sur laquelle Éric Lapointe s'apprête à monter. C'est dans cet immense vaisseau spatial, surmonté d'un long serpent d'acier, qu'embarquera ce soir le rocker québécois de 25 ans qui partage aujourd'hui et demain la première partie du mégaspectacle des Rolling Stones à Paris.

À quoi pensera-t-il au moment d'affronter les 80 000 fans en délire venus communier à cette grande messe du rock? «Je me sens très excité, très anxieux, mais j'ai en même temps une

peur atroce, dit-il en avalant une gorgée de Kronenbourg. Quand je me dis que je fais la première partie des Stones, j'ai encore l'impression que ça sonne faux dans ma bouche. Mon plus gros spectacle, c'était aux Francofolies de Montréal devant 30 000 spectateurs. Pis déjà là, j'en voyais pas le bout!»

Lapointe est arrivé lundi à Paris avec toute son équipe de tournée, une quinzaine de personnes en tout. Si Mick Jagger et ses comparses ont loué un étage du Georges V, comme ils le font depuis 20 ans, le rocker québécois a dû se contenter du Holliday Inn de la place de



Éric Lapointe

VOIR PAGE A 12: LAPOINTE

Réforme de la santé

Rochon veut rouvrir les contrats de travail

Le ministre espère pouvoir limiter les pertes d'emplois

ISABELLE PARÉ ET BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Pour éviter d'importantes pertes d'emplois dans le réseau de la santé à Montréal, il va falloir que les syndicats acceptent de revoir les mécanismes actuels des conventions collectives, issus «d'une autre époque».

Tel est du moins ce qu'a défendu hier le ministre de la Santé, Jean Rochon, au terme d'une rencontre somme toute assez glaciale avec une quarantaine de représentants syndicaux des employés du réseau de la santé à Montréal. Des représentants qui ont bousculé le ministre de questions et qui sont restés insensibles aux propos rassurants de ce dernier sur les moyens de proté-

VOIR PAGE A 12: ROCHON

INDEX

Agenda B7
Avis publics.....A9
Classées.....B6
Culture.....B9
Économie.....A6
Éditorial.....A10
Le monde.....A8
Mots croisés.....B6
Les sports.....A9

MÉTÉO



Montréal
Ennuagement en mi-journée. 60 % de possibilité d'averses ou d'orages. Max: 27

Québec
Nuageux avec éclaircies. 40 % de possibilité d'averses ou d'orages. Max: 28

Détails en B 6

• LES ACTUALITÉS •

Le nouvel établissement postsecondaire de Saint-Jean misera sur les cours de langues

MICHEL LALIBERTÉ
LE DEVOIR

L'ancien Collège militaire de Saint-Jean sera dorénavant connu sous le nom du campus du Fort Saint-Jean et dispensera en septembre 1996 une formation générale postsecondaire à 200 étudiants. Le nouvel établissement misera particulièrement sur des cours de langue; outre les deux langues officielles, on y enseignera l'espagnol.

Les programmes collégial et universitaire, pilotés respectivement par le Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu et l'Université de Sherbrooke, s'échelonneront sur cinq ans, comme c'est le cas pour le reste du système postsecondaire québécois. Tous deux mèneront à l'obtention d'un diplôme (DEC et grade de bachelier). En plus des

cours de langue, que l'Université du Costa Rica aidera à élaborer, les programmes seront axés sur les sciences naturelles et humaines. L'informatique en sera également une composante importante. Le Centre de recherche informatique de Montréal (CRIM) est d'ailleurs l'un des partenaires dans le projet.

Le recteur de l'Université de Sherbrooke est d'avis que le caractère général de la formation offerte au campus du Fort Saint-Jean reflète une approche novatrice. «De plus en plus, les boîtes [entreprises] demandent des étudiants qui sont bien formés, qui ont un bagage de base qui leur servira toute leur vie», a dit Pierre Reid, hier, lors de la conférence de presse annonçant le retour d'activités éducatives au Collège militaire.

Le projet ne démarrera qu'en septembre 1996 où 200 étudiants — également répartis entre les secteurs collégial et universitaire — seront acceptés. Dès 1997, quelque 400 étudiants suivront les programmes offerts. Finalement, en 1998, le campus du Fort Saint-Jean comptera 500 étudiants. À cela, il faut ajouter les cent élèves-officiers francophones et anglophones de l'armée canadienne, comme le stipule l'entente survenue en janvier entre le ministre des Affaires intergouvernementales, Marcel Massé, et le Conseil économique du Haut-Richelieu (CEHR), locataire des installations du Collège. Ces aspirants officiers recevront une formation préparatoire, de niveau collégial, dans le but de poursuivre leurs études au Collège militaire de Kingston, en Ontario. Le début de leurs cours aura lieu le 21 août prochain.

L'autre volet de l'entente avec le gouvernement fédéral prévoit que 300 fonctionnaires suivront des cours de langue à Saint-Jean. Ces cours seront donnés de façon intensive sur des périodes de trois semaines. Selon le directeur général du CEHR, Gerald Brassard, la présence d'administrateurs de l'État représente cent personnes-année.

Le fédéral injectera 5 millions \$ par année, au cours des cinq prochaines années, pour aider le CEHR à assurer le maintien des 46 bâtiments. L'argent servira aussi à offrir une formation aux élèves-officiers ainsi qu'aux fonctionnaires. Quant au côté civil du projet, le tout s'autofinancera, assure-t-on, grâce aux inscriptions des étudiants accompagnées des subventions provinciales pour chacun d'entre eux.

Pour son 10^e anniversaire, Bell Mobilité offre 3 jours de congés payés.

DURANT LE LONG CONGÉ, BELL MOBILITÉ PAIE LES INTERURBAINS N'IMPORTE OÙ AU CANADA.*

Demain, Bell Mobilité aura 10 ans. Et si l'entreprise a pu développer durant ces 10 années une des plus grandes expertises mondiales en téléphonie cellulaire, c'est en grande partie grâce à la confiance de nos abonnés. Alors vous offrir congé de payer demain, dimanche et lundi, c'est notre meilleure façon de vous remercier. Bon week-end.

Pour plus d'information:
1 800 667-0123

*En vigueur pour les appels interurbains effectués entre 00 h 01 le 1^{er} juillet et 23 h 59 le 3 juillet. Aucuns frais d'interurbain ne seront facturés. Il doit s'agir d'un appel à composition directe de votre téléphone cellulaire, en provenance et à destination du Canada. Les frais de temps d'antenne (réguliers et pour abonnés itinérants) ainsi que les frais d'interurbain sur renvoi d'appels demeurent en vigueur.

Bell Mobilité

LE DEVOIR

MONTREAL

Affaire Gosset

La Cour suprême entendra la cause de maman Griffin

Elle réclame une somme de 2 millions \$ en invoquant la privation de sa condition de parent

MANON CORNELLIER
PRESSE CANADIENNE

Les parents d'Anthony Griffin, cet adolescent noir abattu par le policier montréalais Allan Gosset, ont-ils reçu une compensation suffisante pour la mort de leur fils? C'est ce que tentera de déterminer la Cour suprême du Canada au cours des prochains mois.

La plus haute cour du pays a annoncé hier qu'elle acceptait d'entendre la cause de la mère d'Anthony, Gloria Augustus.

Le jeune Griffin est décédé en 1987 après un incident qui s'annonçait pourtant banal. Tout a commencé quand l'agent Allan Gosset a répondu à l'appel d'un chauffeur de taxi qui se plaignait de ne pas avoir été payé. L'agent Gosset a appréhendé Anthony Griffin et l'a amené au poste de police.

Une fois dans le stationnement, l'adolescent a toutefois tenté de s'enfuir. Allan Gosset l'a pourchassé. Pointant son arme vers Griffin, il l'a enjoint de s'arrêter sinon, a-t-il averti, il allait tirer. Un coup est parti et l'adolescent est tombé.

M. Gosset a subi deux procès devant jurys, un pour homicide et l'autre pour négligence criminelle. Chaque fois, il a été acquitté. L'agent, qui a démissionné depuis, a toujours soutenu que le coup de feu était parti de façon accidentelle.

La famille de son côté a maintenu qu'Anthony avait été victime d'un

geste raciste et a intenté des poursuites civiles pour obtenir des dommages compensatoires et exemplaires. Au cours des procédures, Mme Augustus, qui n'a pas d'autres fils, a porté sa demande à plus de 2 millions \$, invoquant la privation de sa condition de parent.

En juillet 1990, la Cour supérieure du Québec a rejeté cette dernière requête mais a condamné le policier Gosset à payer 4000 \$ en dommages exemplaires à chacun des deux parents.

Elle a ensuite condamné l'agent et son employeur, la Communauté urbaine de Montréal, à payer 10 795 \$ à la mère et 3795 \$ au père en dommages compensatoires. Le père, Orberth Griffin, a reçu beaucoup moins car il a abandonné son fils alors qu'il n'avait que deux ans.

Gloria Augustus en a appelé devant la Cour d'appel du Québec qui lui a accordé 2000 \$ de plus.

La Cour suprême se penchera sur cette décision. Les magistrats ont déjà indiqué qu'ils chercheront à déterminer si la Cour d'appel du Québec s'est trompée en refusant de reconnaître à Mme Augustus le droit de réclamer des dommages en invoquant la perte d'affection ou encore la privation de sa condition de parent.

Si la Cour donne raison à Mme Augustus, cela pourrait ouvrir la porte à une compensation plus généreuse que celle obtenue jusqu'à présent.

Quand le jazz est là



PHOTO JACQUES NADEAU

ILS SONT de retour. Avec leurs saxos, leurs batteries, leurs syncopes et leurs sourires. Les jazzmen du monde ont à nouveau envahi Montréal hier pour une dizaine de jours de rythme, de chaleur et de répétitions entrecoupées de gags.

L'École supérieure de la mode est née

Le fruit d'une collaboration inédite entre L'UQAM et le Collège LaSalle

PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

Une nouvelle école d'enseignement supérieur verra le jour cet automne à Montréal, l'École supérieure de mode, fruit d'une collaboration inédite entre une université et un collège privé, l'UQAM et le Collège LaSalle.

En permettant aux artisans de ce secteur de pointe de se donner une formation universitaire, les responsables du projet veulent ni plus ni moins placer Montréal dans les grandes villes de l'industrie mondiale de la mode, au même titre que Paris, New York, Londres, Milan ou Tokyo.

Pour le néophyte, il peut sembler curieux de créer un baccalauréat en mode, mais l'industrie du vêtement et de la mode représente pourtant un secteur de développement majeur pour Montréal (le chiffre d'affaires de l'industrie québécoise du vêtement et de la mode dépasse trois milliards de dollars, et près de 70 % des entreprises sont concentrées à Montréal).

Le milieu québécois de la mode attendait depuis des années, semblait-il, la création d'un tel institut d'enseignement supérieur.

Pour bien marquer l'importance de la nouvelle, le ministre de l'Éducation Jean Garon a procédé à l'annonce officielle hier en présence du recteur de l'UQAM Claude Corbo, du président du Groupe Collège LaSalle Jacques Lefebvre, mais aussi des ministres Rita Dionne-Marsolais, Richard Le Hir, et du délégué régional pour Montréal Camille Laurin.

L'UQAM et le Collège LaSalle admettent que le niveau collégial ne pouvait plus répondre aux exigences de qualification supérieure de ce secteur en croissance, particulièrement au chapitre de l'innovation, de l'intégration des technologies de pointe, du fonctionnement organisationnel de

l'industrie, et de la recherche et développement. En fait, si les créateurs québécois semblent très compétents, il leur faut développer des forces du côté de la gestion de la production et de la commercialisation.

Le secteur de la mode dispose actuellement d'un enseignement dans trois établissements collégiaux au Québec, le Collège LaSalle, Marie-Victorin et Notre-Dame-de-Foy. Selon Jacques Lefebvre ce sont de 300 à 400 diplômés qui sortent annuellement de ces collèges (pour le seul Collège LaSalle on peut compter 1500 inscrits).

Plusieurs de ces diplômés vont parfaire leur formation à l'étranger. Non seulement on veut leur donner la possibilité de continuer des études au Québec, mais le Collège LaSalle, qui possède six écoles de mode à l'extérieur du Canada, entend inviter ses propres élèves étrangers à parfaire leur formation à l'UQAM.

Le «baccalauréat en gestion et design de mode» sera offert dès l'automne prochain et il accueillera 65 étudiants la première année. Après quatre ans, l'école aura trouvé son rythme de croisière, avec 260 étudiants au total (l'école partagera ses espaces entre le pavillon des sciences de gestion de l'UQAM au centre-ville et les installations du Collège LaSalle

dans l'ouest de Montréal). Le programme comprendra un tronc commun de cours (formation de base en management, histoire de la mode, bloc culture et communication, etc.), et les étudiants pourront ensuite se spécialiser en conception (design-stylisme), en fabrication (gestion de la production) ou en distribution (commercialisation et marketing). Plusieurs stages se feront dans les entreprises, qui contribueront d'ailleurs à fournir le programme en équipements.

L'École supérieure de mode constituera une unité administrative de l'UQAM, et le Groupe Collège LaSalle lui louera une partie des locaux nécessaires à ses opérations, tout en collaborant à différents aspects de la vie pédagogique et matérielle.

De façon exceptionnelle le ministère de l'Éducation accordera pour les quatre premières années d'activité un financement de 100 % pour tous les étudiants inscrits, au lieu des 56 % habituels. L'UQAM recevra ainsi un financement de 4,2 millions \$ pour 4 ans.

Une entente ministère-UQAM prévoit aussi une subvention de 711 000 \$ pour les équipements (une somme qui se serait élevée à deux millions si ce n'était de l'implication des entreprises).

EN BREF

AFFAIRE SUAZO: RAPPORT DE LA SQ LA SEMAINE PROCHAINE

(Le Devoir) — La Sûreté du Québec remettra au début de la semaine prochaine au coroner José-Luis Labarias, de même qu'au substitut du procureur général, copie de son rapport d'enquête sur les circonstances entourant la mort du jeune Martin Suazo, abattu par la police de la CUM, début juin, après un vol dans un commerce de la rue Sainte-Catherine.

On devrait donc savoir d'ici deux semaines si oui ou non des accusations criminelles seront portées contre le policier impliqué dans la mort de Suazo.

Rappelons que les circonstances entourant la mort du jeune Péruvien feront bientôt l'objet d'une enquête publique du coroner, comme l'a annoncé récemment le ministre de la Sécurité publique, Serge Ménard, enquête qui se penchera également sur les causes du décès de Paolo Romanelli, 23 ans, également abattu par balles par des policiers de la CUM.

L'OPPOSITION PESTE CONTRE LES PESTICIDES

(Le Devoir) — L'opposition officielle à l'Hôtel de Ville de Montréal soulève les contradictions de l'administration municipale. Alors que le maire Pierre Bourque déclarait, lors du dernier conseil municipal, qu'aucun pesticide chimique n'était utilisé à Montréal, la conseillère du RCM, Helen Fotopulos, affirme que la Ville répand actuellement du «Round-up».

Selon Mme Fotopulos, cela équivaut à un recul puisque la précédente administration avait banni ce pesticide. L'opposition demande davantage de transparence. «Il faudrait savoir si l'administration a l'intention de continuer à utiliser ce produit, si elle utilise d'autres pesticides chimiques et quels lieux sont touchés», affirme Mme Fotopulos.

SIGNALISATION INTERACTIVE

(Le Devoir) — La Ville de Montréal et quatre partenaires privés ont lancé hier un projet multimédia d'information pour améliorer le réseau piétonnier souterrain de Montréal. Il s'agit de colonnes, comme on en retrouve dans les rues de la ville, mais qui donneront, entre autres, des informations de signalisation. Au cours des quatre prochains mois, une étude sera enclenchée pour évaluer les prototypes et connaître le potentiel commercial (l'affichage permettrait l'autofinancement) et d'utilisation pour l'implanter au cours des deux prochaines années.

Échec de Vision Montréal en Cour supérieure

Le procès de trois conseillers pour manœuvres électorales frauduleuses aura lieu

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

La tentative juridique de Vision Montréal pour éviter un procès à trois de ses conseillers municipaux accusés de manœuvres électorales frauduleuses a échoué.

Le parti qui a mené Pierre Bourque à l'Hôtel de Ville en novembre dernier, Vision Montréal, a essayé cette semaine en vain de convaincre le juge Herbert Marx de la Cour supérieure de l'irrecevabilité des poursuites déposées par le Rassemblement des citoyens de Montréal. Les conseillers Anie Samson du district Octave-Crémazie, Giovanni De Michele de Marc-Aurèle Fortin ainsi que Achille Polcaro, qui représente les citoyens de Jarry au conseil municipal de Montréal, devront donc subir leur procès vraisemblablement l'automne prochain.

Ces trois élus sont accusés d'avoir produit de fausses déclarations de dépenses électorales et d'avoir dépassé la limite autorisée (en moyenne de 10 %) par la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. Ainsi, Mme Samson aurait distribué 10 000 exemplaires d'un dépliant électoral, sans obtenir au préalable l'autorisation de l'agent officiel de Vision Montréal. Ces dégliants portaient tou-

tefois la signature de Mme Samson, qui était à la fois candidate et propriétaire de l'imprimerie du parti.

Pour toutes ces raisons, le Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM) réclame l'annulation de l'élection de Mme Samson et MM. De Michele et Polcaro.

Le RCM, qui forme l'opposition avec six conseillers après avoir été au pouvoir pendant huit ans, espère ainsi que la tenue d'élections partielles puisse favoriser les siens. Il est toutefois peu probable qu'un jugement ne survienne avant 1996 et cela, même si les démarches juridiques du RCM revêtent, selon lui, un caractère d'urgence.

Les débats qui ont eu lieu devant le juge Marx étaient d'ordre strictement technique. La prochaine étape permettra d'aborder le problème de fond et de déterminer si oui ou non les trois conseillers de Vision Montréal ont sciemment contrevenu aux règles qui régissent les déclarations de dépenses électorales.

Entre-temps, l'avocat du RCM procédera lundi prochain à l'interrogatoire de tiers impliqués dans le dossier de Mme Samson, notamment son père et son conjoint. Les poursuites contre Mme Samson et ses collègues De Michele et Polcaro sont débattues séparément.

Relations de travail

Un été chaud à La Ronde

PRESSE CANADIENNE

L'été s'annonce chaud à La Ronde et au Parc des îles, où les employés se disent victimes d'un lock-out progressif. Les travailleurs membres de la CSN soutiennent que depuis hier matin leur employeur, l'Association montréalaise d'activités récréatives et culturelles, l'AMARC, exclut du terrain d'amusement ses employés abordant un macaron au slogan de «On veut une bonne convention».

Les 500 employés de La Ronde et du Parc des îles ont voté à 98 % mercredi soir en faveur du recours à divers moyens de pression, excluant la grève générale, dans le but d'accélérer les négociations pour le renouvellement de leur contrat de travail. La négociation achoppe sur les clauses sala-

riales, la «clause dite étudiante» et l'extension de la convention à la centaine d'employés du Parc des îles.



ROBIC

AGENTS DE BREVETS ET MARQUES
PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

LEGER ROBIC RICHARD

AVOCATS

55, ST-JACQUES, MONTREAL, QUEBEC H2Y 3K2
Fax: (514) 845-7874 Tél.: (514) 981-0100

La maîtrise des intangibles

RÉSULTATS

Tirage du 95-06-28

3 30 31 33 34 41

Numéro complémentaire: 1

GAGNANTS LOTS

6/6 2 1 083 070,30 \$

5/6+ 7 92 834,60 \$

5/6 304 1 710,10 \$

4/6 16 383 60,80 \$

3/6 274 983 10,00 \$

Vente totale: 15 738 025,00 \$

Prochain gros lot (approx.): 2 400 000,00 \$

Prochain tirage: 95-07-01

Extra Tirage du 95-06-28

NUMÉROS LOTS

000594 100 0005

00594 1 000 \$

0594 250 \$

594 50 \$

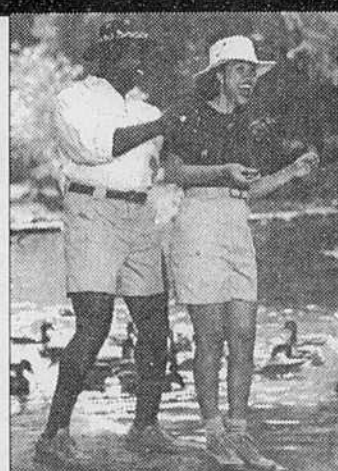
94 10 \$

4 2 \$

T V A, le réseau des tirages

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

Garanti à vie



Le short classique « plus 2 »

♦ IL EST GARANTI À VIE. Nous le remplacerons sans frais si jamais il s'use.

♦ «Fond doublé»: le double fond invisible, le tissu «AdventureCloth» et la confection à la main le rendent pratiquement indestructible.

♦ Poches sécuritaires munies de fermoirs en Velcro; poche secrète intérieure.

♦ Des pattes d'ajustement à la taille pour les hommes; une bande élastique à la taille pour les dames.

Disponible en kaki, blanc, marine de 105 \$ à 111 \$

Tilley Endurables

158, ave. Laurier ouest

272-7791

TÉLÉPHONÉZ POUR OBTENIR GRATUITEMENT UN CATALOGUE DE COMMANDE POSTALE

1-800-465-4249

NOUVEAUX THÈMES

Une ligne

Avenir du Québec

PAR UN SIMPLE APPEL TÉLÉPHONIQUE VOUS POUVEZ :

obtenir des réponses aux principales interrogations exprimées par la population lors des commissions sur l'avenir du Québec.

voici les dix thèmes proposés :

- 20- La souveraineté du Québec et une nouvelle entente avec le Canada, pourquoi
- 21- Les forces d'un Québec souverain
- 22- Les relations Québec-Canada après un oui
- 23- L'utilisation de la monnaie canadienne
- 24- Le passeport canadien et le passeport québécois
- 25- La politique de l'emploi
- 26- Les pensions de vieillesse
- 27- Les services de santé
- 28- Des réponses à vos questions 1
- 29- Des réponses à vos questions 2

le choix des thèmes sera renouvelé régulièrement

apporter une suggestion ou encore poser une question qui vous préoccupe : nous en tiendrons compte.

Pour profiter de ce service sans frais, offert 24 heures par jour, composez l'un des numéros suivants :

Montréal (514) 841-2543 Québec (418) 890-2143

ou le 1-800-827-6025

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif

Québec

LE DEVOIR

POLITIQUE

Le député Thérien débouté en Cour suprême

La Cour du Québec étudiera la requête du PQ contestant l'élection dans le comté de Bertrand

MANON CORNELIER
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — La Cour du Québec pourra reprendre son examen des circonstances ayant mené à l'élection du député libéral Robert Thérien dans la circonscription provinciale de Bertrand.

La Cour suprême du Canada a rejeté hier la demande d'appel du député. Elle confirme ainsi que la requête en contestation d'élection a été présentée dans les délais prévus.

La Cour du Québec doit maintenant déterminer si, comme le prétend le Parti québécois, la victoire de M. Thérien est attribuable au fait que des centaines de personnes ont voté illégalement dans Bertrand.

Le 12 septembre dernier, M. Thérien a défait la candidate péquiste Monique Simard par seulement 136 voix. Selon le PQ, un nombre important d'électeurs se seraient inscrits

sur la liste électorale du comté alors qu'ils n'y avaient que leur résidence secondaire. La loi électorale québécoise exige que les citoyens s'inscrivent dans le comté où ils ont leur résidence permanente.

La requête en contestation a été déposée le 17 octobre dernier et entendue le 1^{er} novembre. Dès le départ, les avocats de M. Thérien ont soutenu que cette requête avait été présentée en retard. La loi stipule que cela doit se faire 30 jours après la publication de l'avis officiel d'élection, ce qui fut fait le 1^{er} octobre.

La Cour du Québec avait d'abord donné raison à M. Thérien mais la Cour d'appel a renversé cette décision le 21 avril dernier. Le député libéral n'a pas abandonné et a demandé un sursis pour pouvoir s'adresser à la Cour suprême.

La décision d'hier oblige la Cour du Québec à étudier le fond du litige et de décider, finalement, si M. Thérien restera député ou non.

Régions éloignées

Campeau fait marche arrière

Il renonce en partie à l'abolition du rabais sur l'essence

KATIA GAGNON
PRESSE CANADIENNE

Le ministre des Finances, Jean Campeau, sursoit en partie à sa décision d'abolir le rabais sur l'essence dont bénéficiaient les consommateurs des régions éloignées, une mesure qui devait entrer en vigueur dès le 1^{er} juillet.

Dans son dernier budget, M. Campeau avait annoncé l'abolition d'un rabais de six cents le litre d'essence, accordé aux régions éloignées. Devant les pressions des députés régionaux, le ministre a annoncé hier qu'il faisait marche arrière et consent à maintenir un rabais de quatre cents.

Le prix à la pompe pourrait donc augmenter de deux cents pour le consommateur, compensé, dit M. Campeau, par une réduction des droits d'immatriculation, une mesure qui avait également été annoncée au dernier budget.

«Même si l'industrie augmentait [le prix de l'essence] de deux cents, ce que je ne pense pas, le consommateur ne perd rien parce qu'il a un avantage dans la réduction de l'immatriculation, qui équivaut à un rabais de 3,3 cents», explique le ministre, qui croit que la compétition va inévitablement entraîner les pétroliers à ne pas augmenter leurs prix.

Même si la nouvelle satisfait les régions, il reste que le gouvernement perd ainsi près de 40 millions \$.

L'abolition du rabais devait en effet drainer 49 millions \$ dans les coffres du gouvernement; le compromis réduit les bénéfices à 9 millions \$.

C'est ce qui explique que le ministre Campeau ait toujours l'intention d'aller de l'avant, à plus ou moins long terme. «On a voulu protéger le consommateur. On ne jette pas l'éponge», lance M. Campeau.

«C'est une mesure qui n'aurait jamais dû exister. À la fin des années 80, ça marchait. Aujourd'hui, ça ne fonctionne plus parce que le rabais ne va plus au consommateur. Mais on s'aperçoit que si on l'enlève trop vite, c'est le consommateur qui en souffre dans l'immédiat», poursuit-il.

Le ministre a d'ailleurs créé un groupe de travail qui devra conseiller le gouvernement sur la façon de supprimer le rabais sans que le consommateur ne soit affecté.

Les députés régionaux se montraient évidemment satisfaits, hier, que leurs pressions aient porté fruits. «L'analyse a montré qu'il pouvait y avoir un certain nombre de conséquences économiques pour les régions. Le ministre a réagi avec intelligence pour ne pas mettre en danger certains secteurs d'activité comme le tourisme, à la veille de l'été», commente Remy Trudel, le député régional d'Abitibi-Témiscamingue.

«M. Campeau a montré qu'il était à l'écoute des députés régionaux», renchérit Danielle Doyer, députée du Bas-Saint-Laurent.

Décentralisation

20 milliards \$ aux régions dans un Québec souverain

Dans le cadre fédéral, Chevrette ne veut pas affaiblir l'Etat québécois

MICHEL VENNE
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Dans un livre vert sur la décentralisation publié hier, le ministre d'État au développement des régions, Guy Chevrette, suggère de céder aux régions le tiers des revenus d'un Québec souverain, soit 20 milliards \$.

Ces milliards serviraient à financer de nombreuses nouvelles responsabilités dévolues aux paliers local et régional, qui touchent autant le développement économique et les services de santé que l'éducation.

Le ministre affirme qu'une pareille décentralisation n'est pas possible dans le contexte fédéral actuel. Selon lui, une décentralisation massive des pouvoirs et des revenus autonomes diminuerait la capacité financière de l'État québécois et risquerait de fragiliser son rôle dans l'ensemble canadien. En outre, la création d'instances décentralisées, constituées d'élus et disposant de pouvoirs de taxation et de réglementation, risque d'être perçue comme une addition de structures par une population qui se sent déjà surchargée.

Ce livre vert n'est pas une proposition formelle de la part du gouvernement mais plutôt un document de consultation qui donnera lieu, encore une fois, à une consultation publique partout au Québec vers la fin août et le début septembre. Elle prendra la forme de colloques.

Son organisation a un lien direct avec le référendum qui vient, même si le ministre badine lorsqu'on lui demande de s'expliquer à ce sujet.

«La décentralisation, dit M. Chevrette, est conditionnée par le statut constitutionnel. La souveraineté, ajoute-t-il, ouvre des horizons». M. Chevrette a toutefois indiqué que même si les Québécois votent NON au référendum, de nouvelles responsabilités seraient transférées aux villes, mais ce transfert serait d'une ampleur modeste.

L'opposition libérale qualifie ce livre vert d'«outil de chantage référendaire». Le député libéral Réal Gauvin déplore qu'après avoir promis la lune aux régions, le gouvernement dise aujourd'hui que «la pleine lune est conditionnelle à la séparation du Québec». Selon lui, «il s'agit d'une astuce qui, tout comme la menace du ministre des Finances de hausser la taxe de vente si les Québécois votent NON au prochain référendum, n'impressionne guère la population».

Le président de l'Union des municipalités du Québec, le maire de Laval, Gilles Vaillancourt, s'est montré disposé à discuter des propositions du livre vert. Il y trouve des pistes intéressantes. Il rappelle que l'UMQ est en faveur d'une décentralisation, mais ne se prononce pas sur la nécessité de la souveraineté pour la réaliser.

M. Chevrette voit la décentralisation comme «une pièce maîtresse du projet de société que la population appelle de tous ses vœux». Il voit dans la décentralisation des vertus nombreuses: rapprocher le citoyen de ses gouvernants, responsabiliser les élus locaux, donner plus de services avec des budgets identiques par l'élimination des paliers, des contrôles et des doublons, faire éclore le dynamisme des régions.

En outre, dans un Québec souverain, la décentralisation de certaines responsabilités au plan économique permettrait au Québec de maintenir, mais au palier régional, des pratiques de soutien aux entreprises que les règles du commerce international interdiraient au Québec, comme l'Etat national, de faire dorénavant.

En devenant souverain, le Québec récupérerait les taxes et les impôts versés par les Québécois à Ottawa et deviendrait l'un des États les plus centralisés au monde avec un budget avoisinant les 60 milliards \$.

C'est pourquoi le livre vert suggère de confier aux régions le pouvoir de percevoir de façon autonome le tiers de ces revenus, soit 20 milliards \$. Cette somme représente la totalité

des budgets actuellement dévolus par le Québec à la santé et à l'éducation.

Aux yeux du ministre, il est probable qu'un transfert de cet ordre (qui pourrait prendre plusieurs formes: transfert fiscal, subventions, tarification, dotation globale) va entraîner des transformations: fusions de petites villes, élections au suffrage universel des administrateurs des MRC et des communautés urbaines, etc. Mais le ministre ne veut pas faire de cette réflexion un débat de structure.

Le livre vert suggère que la constitution d'un Québec souverain affirme l'existence de paliers décentralisés, dont les pouvoirs et responsabilités seraient définis par l'Assemblée nationale. Les instances décentralisées demeureraient sous l'autorité souveraine de l'Assemblée nationale et disposeraient de pouvoirs réglementaires et non législatifs. Plus tard, une «institution représentative des instances décentralisées» pourrait être mise sur pied. Ici renait l'idée de Chambre des régions.

Enfin, parmi les compétences transférables, le livre vert mentionne le développement économique, la gestion des terres publiques et l'aide à la forêt privée, la création de fonds pour la prospection minière, l'aménagement des parcs, l'exploitation des ZEC et des parcs, l'implantation et la gestion d'équipements culturels, récréatifs ou industriels, certains services d'éducation, la détermination des services de santé et des politiques sociales adaptées.



Guy Chevrette

PHOTO ARCHIVES

Une femme prend la direction de l'Institut de police

Louise Gagnon-Gaudreau affirme qu'il faut empêcher les violents de s'inscrire dans les écoles policières

MICHEL VENNE
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

La première femme à prendre la direction de l'Institut de police du Québec, Louise Gagnon-Gaudreau, croit qu'il faut resserrer les modalités de sélection des candidats aux cours de techniques policières de manière à en écarter les «personnalités problématiques».

Selon la nouvelle directrice, une experte de l'enseignement des techniques policières, cela pourrait aider à éviter de voir dans les corps policiers des personnes sujettes à des comportements violents, comme ceux dénoncés avec insistance depuis quelques semaines par la population et les médias, et sanctionnés par la condamnation de quatre policiers dans l'affaire Barnabé.

Mme Gagnon-Gaudreau ne croit pas toutefois que la sélection soit un moyen parfaitement étanche pour éviter ce genre de problème. Elle fait remarquer que l'un des quatre coupables dans l'affaire Barnabé avait étudié dans une institution où elle a été professeur, et que tous ses collègues ont été les premiers surpris de voir que cet homme ait pu être impliqué dans une telle affaire.

Actuellement, aucun test psychologique n'est administré à l'entrée aux écoles de techniques policières (cégeps). Des épreuves de cette na-

ture existent toutefois à l'embauche dans les principaux corps policiers, dont celui de la CUM.

En outre, elle signale qu'il n'y a pas de profil idéal du policier. Le policier, selon elle, est une personne qui ressemble au citoyen moyen. Elle ajoute que la formation qui est donnée aux policiers n'est pas une solution miracle à ce genre de problème.

Mme Gagnon-Gaudreau croit que la formation doit être axée sur l'utilisation minimale de la violence, sur le rôle communautaire de la police, une réflexion constante sur les pouvoirs et les devoirs des policiers. Mais cela ne règle pas tout. Car il est toujours difficile pour un policier d'intervenir dans une situation de crise.

Le ministre de la Sécurité publique, Serge Ménard, a présenté Mme Gagnon-Gaudreau comme «la perle rare» qu'il cherchait pour mettre à la tête de l'Institut de police. Elle a une formation en criminologie, a enseigné les techniques policières au cégep Maisonneuve, a co-ordonné les programmes de techniques policières pour toute la province de 1990 à 1994 et fut conseillère pédagogique à l'école de formation du Service de police de la CUM.

M. Ménard invoque la prudence lorsqu'il s'agit de faire subir des tests psychologiques à des candidats aux écoles. «Je suis inquiet de créer une société d'investigation psychologique systématique», Mme Gagnon-

Gaudreau convient qu'il faut être prudent: «nous avons affaire à des jeunes en devenir qui peuvent encore changer», dit-elle.

M. Ménard croit que ce que l'on entend sur la police depuis quelques temps au Québec est surtout le reflet des «exigences exceptionnelles de la société québécoise» à l'endroit des policiers. Il affirme que lorsqu'on se compare avec d'autres villes semblables à Montréal, on se console. A Atlanta, en 1991, il y eut 15 civils tués par des policiers, 18 à Saint-Louis, pour trois à Montréal.

Cependant, M. Ménard convient qu'il faut rassurer les gens et c'est pourquoi il a annoncé avant-hier, au congrès de l'Association des directeurs de police et pompiers du Québec à Trois-Rivières deux initiatives dans ce sens:

■ la création d'un groupe de travail dirigé par Me Jacques Bellemare sur les méthodes d'interrogatoire des policiers. M. Ménard suggère lui-même d'installer des caméras vidéo pour surveiller les salles d'interrogatoire, les cellules et les voitures patrouilles;

■ la nomination d'un juge en vertu de la loi sur les coroners pour mener une enquête et faire des recommandations sur l'utilisation des armes par les policiers en relation principalement avec trois cas récents de fusillades: les affaires Romanelli, Suazo et Ferraro.

EN BREF

SONDAGES: LE FÉDÉRAL INCORRIGIBLE

Ottawa (PC) — Le gouvernement libéral continue à dépenser des millions de dollars des contribuables en consultations de l'opinion publique en dépit de ses promesses de cesser de gouverner à coups de sondage. Et une grande partie de ces contrats va à des compagnies qui ont des liens solides avec les libéraux, malgré les promesses de rendre le processus plus ouvert et concurrentiel. Les chiffres publiés par le gouvernement montrent qu'il a consacré un minimum 6,6 millions \$ en sondages du 1^{er} avril 1994 au 16 mars 1995. Environ 395 000 \$ de contrats ont été octroyés à Insight Canada Research, une firme de sondage de Toronto exploitée par Michael Marzocchi, le sondeur du Parti libéral. Près de la moitié des contrats confiés à Insight — 181 000 \$ — ont été accordés sans appels d'offres. Trois d'entre eux — de 27 427 \$, 28 890 \$ et 28 335 \$ — étaient d'une valeur d'un peu moins de 30 000 \$, le maximum permis pour des sondages n'ayant pas fait l'objet d'appels d'offres.

La société Insight a aussi obtenu un contrat de 49 755 \$ sans avoir à faire face à la concurrence. L'octroi de pareils contrats est autorisé seulement dans des circonstances exceptionnelles d'après les directives libérales. Le ministre des Travaux publics David Lingwall a tranquillement déposé les chiffres relatifs aux sondages aux Communes la semaine dernière, le jour où les députés ont pris leur congé d'été.

Les données permettent de constater que les libéraux continuent d'opérer de la même façon que l'ancien gouvernement conservateur qu'ils ont si souvent critiqué pour avoir abusé des sondages pour établir leurs politiques ainsi que pour avoir octroyé des contrats de consultation publique en favorisant les amis du régime.

MARLEAU OBLIGÉE DE SE BATTRE

Ottawa — Le ministre de la Santé Diane Marleau soutient qu'elle est en train de se battre au sein du cabinet pour se faire garantir que les fonds prévus pour les soins de santé ne continueront pas de diminuer. Mme Marleau n'a cessé de faire des pressions auprès du ministre des Finances Paul Martin à ce sujet, qui sera probablement en tête de liste des questions qui seront abordées au cours de la réunion des ministres de la Santé qui aura lieu à Ottawa la semaine prochaine. «Je fais des pieds et des mains pour obtenir une somme d'argent stable», a déclaré hier Mme Marleau au cours d'une entrevue. «Nous cherchons à [...] être en mesure de dire que la partie en espèces ne diminuera pas, que la partie en espèces ne baissera pas en dessous d'un certain montant. Je suis très optimiste, nous trouverons bien un moyen.»

L'ORDRE DU CANADA À CLAUDE RYAN

Ottawa (PC) — L'ancien chef du Parti libéral du Québec et ancien ministre fédéral du Développement régional, Claude Ryan, figure parmi les 79 nominés à l'Ordre du Canada annoncés hier par le gouverneur général Roméo LeBlanc. Les personnes choisies seront admises dans l'Ordre du Canada lors de cérémonies à venir. M. Ryan, qui habite Outremont, est l'un des trois récipiendaires à être faits Compagnons, la plus haute distinction de l'Ordre. Les deux autres sont le scientifique Bertram Brockhouse, d'Ancaster, en Ontario, et le politologue Charles Taylor, de Montréal.

BRANLE-BAS DE COMBAT CHEZ LES FONCTIONNAIRES

Ottawa (PC) — Certaines personnes font la file pour obtenir un emploi. A Ottawa, des fonctionnaires font la file pour le quitter. «Nous avons un plus grand nombre de personnes qui veulent partir que de personnes qui veulent rester», a déclaré un porte-parole du Conseil du trésor, de sorte que le programme d'échange d'emplois est sous pression. Le gouvernement entend éliminer 45 000 postes au cours des trois prochaines années. Mais pourquoi tant de personnes souhaitent-elles partir? Un grand nombre de fonctionnaires recevront leur avis de licenciement à partir du 15 juillet prochain, a fait savoir le gouvernement. Or, dès qu'une personne reçoit cet avis, elle n'est plus admissible au programme d'échange d'emplois.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS



La Commission canadienne du blé

Directeur, bureau de Vancouver

La CCB, office de commercialisation de céréales d'envergure internationale dont le siège social est situé à Winnipeg, est à la recherche d'un directeur pour le bureau de Vancouver. Sous l'autorité du directeur administratif de la Division des transports, le titulaire sera chargé de diriger et d'administrer le bureau de Vancouver.

Les candidats doivent détenir un baccalauréat avec spécialisation en administration des affaires, en agriculture ou en gestion des transports. Le candidat retenu possèdera des compétences reconnues pour les activités de gestion et d'administration. Il devra avoir une excellente connaissance pratique du secteur céréalier canadien et à l'échelon international ainsi que des politiques touchant au déplacement et à la commercialisation du grain. Il devra pouvoir très bien communiquer et avoir de bonnes dispositions pour les relations publiques. La langue de travail est l'anglais.

Nous offrons des salaires concurrentiels, une gamme complète d'avantages sociaux ainsi que d'excellentes conditions de travail. Les personnes intéressées sont priées de présenter leur demande par écrit, au plus tard le 7 juillet 1995, en prenant soin de joindre leur curriculum vitae, d'indiquer leurs attentes salariales et de fournir des références.

Direction des ressources humaines
La Commission canadienne du blé
C.P. 816, succursale Main
Winnipeg (Manitoba) R3C 2P5

PRESSE CANADIENNE

Les ténors du camp du NON se sont rencontrés hier dans le plus grand secret à la résidence du premier ministre canadien, Jean Chrétien.

Les médias n'ayant pas été conviés à la rencontre, c'est tout à fait par hasard que les caméras du

réseau CTV, qui prenaient simplement des images de la résidence officielle, au 24 Sussex Drive, ont saisi sur le vif l'entrée du chef libéral Daniel Johnson.

Au bureau de M. Johnson, on indique que Lucienne Robillard, la ministre responsable des questions référendaires, était également présente. «Il s'agissait d'une rencontre pri-

vée. Ce n'est pas la première, et M. Johnson s'entretient fréquemment avec eux au téléphone», souligne Ann Champoux, l'attachée de presse du chef de l'opposition.

L'entretien a duré près d'une heure et demie et a porté sur des questions préférendaires. M. Johnson en est sorti satisfait, commente Mme Champoux.

Rencontre secrète des ténors du NON

• LES ACTUALITÉS •

Un conflit de travail perturbe le Casino de Montréal

PIERRE LOISELLE
COLLABORATION SPÉCIALE

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Un conflit de travail est venu perturber le fonctionnement du Casino de Montréal, hier soir vers 18h, alors que des employés se sont retrouvés sur le parvis de la maison de jeu en brandissant des pancartes.

Il semble que les négociations entre les quelque 1300 employés syndiqués affiliés à la CSN et la direction du Casino n'aboutissent pas depuis plus d'une semaine et demie.

La direction du Casino a décidé hier de ne plus tolérer les moyens de pression utilisés par les employés qui, depuis mercredi, refusaient de porter la cravate ou le nœud papillon dans l'exercice de leur fonctions.

La direction ne tolère plus cette forme de laxisme de la part de ses employés. Les superviseurs de l'établissement de jeu ont donc rencontré hier les employés pour leur dire que s'ils ne portaient pas un uniforme «complet» au travail, ils devraient retourner à la maison.

«Le respect et le port de l'uniforme font partie intégrante de la prestation que les employés sont tenus d'offrir au travail», a déclaré Patrice Tardif, porte-parole de la Société des casinos.

À la suite de cette décision, des employés ont rapidement évacué hier le Casino dans la confusion la plus totale pour faire le pied de grue à l'extérieur, ce qui a entraîné le départ de plusieurs clients incrédules ou manifestement en colère. Personne n'était en mesure de dire si le Casino fermerait ses portes ou non. La partie patronale et le syndicat se renvoient maintenant la balle pour tenter de faire porter l'odieux du conflit à l'autre. «C'est un lock-out déguisé», estime Yves Veillette, président de l'exécutif syndical du Casino. «Ces gens-là sont en grève», a tranché Patrice Tardif.

«Si un employé se présente en uni-

forme, il peut travailler. Mais s'il ne s'engage pas à respecter l'uniforme, c'est une grève. La nuance est très importante», a poursuivi M. Tardif.

Dans tout ce tohu-bohu, les employés ont profité de la présence des médias pour faire part de l'injustice dont ils estiment être victimes. «Si on ne nous laisse pas faire des moyens de pression, c'est un lock-out», fustige Yves Veillette. Sous le couvert de l'anonymat, un employé forcé malgré lui au piquetage a accusé la CSN de se «faire du capital politique». «Les négociations allaient pourtant très

bien», déplore-t-il. La direction a pour sa part tenu à exprimer sa bonne volonté. «On est disponibles 24 heures sur 24 pour négocier, a dit Patrice Tardif. Mais ce n'est pas dans les médias qu'il faut le faire.» Au moment de mettre sous presse, le Casino de Montréal était toujours ouvert, mais fonctionnait au ralenti. «J'aurais de sérieuses prétentions si je vous disais que le Casino fonctionne bien, a avoué M. Tardif. On évalue la situation heure après heure.» Les croupiers, affiliés à la FTQ, ne sont pas impliqués dans le litige pour le moment.



PHOTO JACQUES NADEAU

Les employés assignés à la restauration au Casino de Montréal ont cessé leur travail hier soir.

9 MOIS PLUS TARD,

1 AVANT-PROJET DE LOI PLUS TARD,

18 COMMISSIONS RÉGIONALES PLUS TARD,

1 COMMISSION NATIONALE PLUS TARD,

9 ÉTUDES LE HIR PLUS TARD,

1 VIRAGE PLUS TARD,

1 PACTE À TROIS PLUS TARD

ET PLUSIEURS MILLIONS DE DOLLARS PLUS TARD,

LA QUESTION EST TOUJOURS LA MÊME:

Voulez-vous que le Québec se sépare du Canada ?

ET LA RÉPONSE EST TOUJOURS LA MÊME:

NON à la séparation.

LE COMITÉ DES QUÉBÉCOISES ET DES QUÉBÉCOIS POUR LE NON

EN BREF



PHOTO AP

AMARRAGE RÉUSSI

Paris (AFP) — Le directeur général de l'Agence spatiale européenne (ESA), M. Jean-Marie Luton, s'est félicité jeudi soir du succès de l'amarrage de la navette américaine Atlantis à la station russe Mir et le considère «comme un pas tout à fait important» dans la préparation de la future station spatiale internationale Alpha.

«Ce vol, a-t-il dit à l'AFP, est justement une répétition des opérations qui seront indispensables, dès 1997, lorsque débutera la construction de la station Alpha».

M. Luton doit faire envoyer des télégrammes de félicitations à la NASA et à la RKA, son homologue russe. Il a rappelé qu'entre août et janvier prochains, un astronaute de l'ESA allait séjourner à bord de Mir pour préparer de futurs vols européens vers la station Alpha.

Des astronautes de l'ESA s'entraînent aussi, à Houston, auprès de leurs camarades de la NASA pour des vols, en 1996, ayant le même objectif, a-t-il souligné.

SÉCHOIR À FOIN TROP BRUYANT

Saint-Elzéar (PC) — En pleine saison des foins, un agriculteur de Saint-Elzéar de Beauce, M. André Turcotte, vient d'être condamné à payer un dédommagement de 10000\$ à sa voisine à cause du bruit occasionné par son séchoir à foin. L'UPA de la Beauce étudie la possibilité de porter la cause en appel.

Outre le montant pour compenser les inconvénients subis par la plaignante, Mme Ginette Giguère, et les dépenses de son recours, le juge Jacques Philippon a émis une injonction permanente interdisant au producteur l'utilisation du séchoir si, pendant qu'il est en opération, le bruit, mesuré à la résidence de sa voisine dépasse 45 décibels le jour et 40, la nuit et ce, en vertu de la Loi de la qualité sur l'environnement. «A ma connaissance, c'est la première fois en 20 ans, depuis l'avènement des séchoirs à foin sur les fermes, qu'une plainte semblable est traitée en Beauce, a déclaré Luc Dubreuil, conseiller au ministère de l'Agriculture.

ÉCONOMIE

XXM	TSE-300	DOW JONES	\$ CAN	OR
-8,31	-7,83	-6,23	-0,05	+0,60
2213,30	4521,08	4550,56	72,70	388,50

IMMOBILIER

La SCHL voit une petite lueur d'espoir

Ottawa (PC) — La baisse des taux d'intérêt pourrait bientôt aider le marché immobilier à se relever, mais il ne faut s'attendre à des miracles, a déclaré la Société centrale d'hypothèque et de logement.

Dans un rapport qu'elle a rendu public hier, l'agence fédérale a estimé que le volume des prêts hypothécaires pourrait augmenter entre 3 et 5 % en 1995, le pire résultat en 12 ans.

Néanmoins, des taux d'intérêt plus bas devraient favoriser la vente de maisons neuves et usagées et ramener les prix cet été, a soutenu Marc Pellerin, économiste à la SCHL.

Les taux hypothécaires d'un an devraient baisser de 50 à 75 points de pourcentage d'ici la fin de l'année; ils sont actuellement à 8 %. Ceux de cinq ans qui sont actuellement à 8,63 % devraient baisser d'environ 50 points de base, a soutenu M. Pellerin. Les taux d'intérêt ont déjà chuté de façon importante depuis le début de l'année alors que les hypothèques d'un an se transigeaient à 10 % au début de janvier et celles de cinq ans à 10,75 %.

Peu de secteurs de l'économie ont été frappés aussi durement que celui de l'habitation depuis le début de l'année. Au cours des cinq premiers mois, la revente de maisons a chuté de 31,9 %. Bien que le niveau relatif élevé des taux d'intérêt en début d'année constitue la principale explication de ce phénomène, les consommateurs se sont également montrés hésitants à contracter des emprunts hypothécaires dans un contexte de ralentissement de l'économie.

M. Pellerin prévoit une reprise de l'activité économique dans la deuxième moitié de l'année qui devrait raviver la confiance des consommateurs.

Si l'on veut avoir une idée de l'impact d'une baisse des taux d'intérêt sur le marché de l'habitation, on n'a qu'à regarder du côté des États-Unis où le phénomène a entraîné une augmentation de 19,9 % de la revente de maisons en mai. On ne doit toutefois s'attendre à de tels chiffres au Canada, a insisté M. Pellerin. Mais l'idée, c'est nous nous attendons à ce que le marché rebondisse, a-t-il ajouté.

Certaines banques ont d'ailleurs signalé une augmentation de la demande de prêts hypothécaires en mai et juin, mais elles hésitent à parler d'une reprise.

FONDS DE CROISSANCE TALVEST INC.

Avis de dividende

Avis est donné, par la présente, qu'un dividende de 0,12 \$ par action a été déclaré sur les actions ordinaires du capital-actions du Fonds de Croissance Talvest Inc., payable le 30 juin 1995, aux titulaires d'actions ordinaires inscrits en date du 30 juin 1995. Au nom du conseil d'administration

Jacques Goudreau
Secrétaire
Montréal, le 27 juin 1995



Conseil scolaire de l'île de Montréal

AVIS PUBLIC

AVIS est donné, en conformité avec les dispositions contenues aux articles 392, 394, 415 et 419 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3), à l'effet que:

Le comité exécutif du Conseil scolaire de l'île de Montréal a adopté, à sa séance d'ajournement du 19 juin 1995, le règlement suivant:

- Règlement no 201 (1995)6: Calendrier des séances ordinaires du comité exécutif - année scolaire 1995-1996.

Le Conseil scolaire de l'île de Montréal a adopté, lors de sa séance du 19 juin 1995, le règlement suivant:

- Règlement no 11 (1995)6: Calendrier des séances ordinaires du Conseil - année scolaire 1995-1996.

Ces règlements entrent en vigueur le 1er juillet 1995.

Donné à Montréal, ce 30 juin 1995.

Me Yves Carrières
Secrétaire général

Trois mois avant Air Canada

American Airlines veut utiliser des droits canadiens pour accéder à Hong-Kong

GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

Provocation pour Air Canada, irritant pour le ministère des Transports. Canadien International a déposé une requête devant les autorités américaines demandant la permission d'exploiter et ce, dès le 15 septembre, des vols en code partagé avec son partenaire American Airlines entre trois villes californiennes et Hong-Kong, via Vancouver. Un O.K. officiel permettrait ainsi au plus gros transporteur américain d'utiliser des droits d'accès canadiens pour bénéficier des meilleurs créneaux sur cette importante porte de l'Asie trois mois avant Air Canada.

Tournant le fer dans la plaie d'un transporteur, Air Canada, sans cesse refoulée par Ottawa dans son désir de desservir le marché le plus prometteur d'Asie, Canadien International a déposé, par l'intermédiaire de son représentant de Washington, une demande d'autorisation afin d'offrir des vols à code partagé entre trois villes californiennes (Los Angeles, San Francisco et Seattle) et Hong-Kong, via Vancouver. Les deux partenaires aimeraient lancer ce service dès le 15 septembre prochain. Cette demande, conforme aux modalités du nouvel accord «ciel ouvert» en vigueur entre le Canada et les États-Unis, permettrait ainsi à American Airlines d'accéder à l'une des plus importantes portes d'Asie en empruntant les droits aériens de Canadien.

Américain possède déjà des droits sur Hong-Kong qui l'autoriseraient à desservir ce marché sans escale à partir de la Côte ouest des États-Unis. En procédant de la sorte, le transporteur obtiendrait toutefois des créneaux de moindre qualité, similaires à ceux d'Air Canada, alors que les créneaux de Canadien, rattachés aux heures de correspondances, se veulent plus stratégiques.

Cette demande ne surprend pas Air Canada. La nouvelle carte du ciel dessinée par le gouvernement fédéral en décembre dernier, combinée à l'entrée en vigueur de l'entente «à ciels ouverts», laissait prévoir cet afflux de passagers d'American Airlines venant alimenter Canadien sur Vancouver. Sauf qu'on n'accepte pas qu'Ottawa permette à un transporteur américain d'utiliser des droits canadiens pour accéder à ce marché tant convoité en septembre alors qu'Air Canada doit patienter jusqu'à la fin de décembre et rater ainsi la période la plus achalandée de l'hiver sur cette destination.

Un certain malaise à Ottawa

Si on parle de provocation ouverte chez le transporteur, qui voudrait au moins accéder à ce

marché en même temps qu'American Airlines, on a observé un certain malaise à Ottawa découlant de cette demande de Canadien. Au ministère des Transports la porte-parole, Susan Smith, n'avait toujours pas retourné nos appels, hier.

Car après cinq ans d'attente Air Canada a finalement obtenu, en mars dernier, la deuxième désignation sur ce lucratif marché —non pas sans l'arracher cependant, après avoir multiplié les protestations — créant ainsi une brèche dans le monopole asiatique de Canadien International.

Mais la brèche est petite, le plus important transporteur canadien étant limité à quatre vols par semaine (trois pour la première année) sous ses propres couleurs et à trois en partage de code avec Cathay Pacific, sans droit «de cinquième liberté», alors que Canadien y va présentement avec 12 vols par semaine, bientôt 17, et peut y mettre toute la capacité qu'il désire tout en bénéficiant d'un rayonnement (droit de cinquième liberté) sur l'Asie. Et Air Canada a reçu une véritable douche froide en apprenant que l'inauguration officielle de son service sur Hong-Kong ne pourra se faire avant le 20 décembre, en vertu d'une décision politique d'Ottawa qu'on ne comprend, et ne digère toujours pas.



Le bois d'œuvre a propulsé l'industrie canadienne des pâtes et papiers en 1994

CLAUDE TURCOTTE
LE DEVOIR

C'est incontestablement le secteur du bois d'œuvre qui a permis à l'industrie canadienne des pâtes et papiers de retrouver la rentabilité en 1994. Globalement, cette industrie a accumulé un bénéfice net de 2,47 milliards \$ l'an passé; l'apport du bois d'œuvre à ce bénéfice a été de 2,1 milliards \$.

A part le secteur des panneaux qui a connu un bénéfice de 314 millions \$, la plupart des autres champs d'activité ont déclaré des pertes, malgré des conditions très favorables, c'est-à-dire la reprise économique, la demande nettement plus forte qui a eu un effet marqué à la hausse sur les prix et un taux de change amélioré du point de vue des exportateurs canadiens.

Dans le papier journal et les papiers impression non couchés à base de pâte mécanique, il y a eu une perte de 183 millions \$, en comparaison d'une perte de 524 millions \$ en 1993. Il s'agissait en fait d'une cinquième perte annuelle consécutive pour ce secteur, ce qui lui donne un déficit de 2,6 milliards \$ depuis 1990. En 1994, le volume des ventes de papier journal a quand même augmenté de 3,6 %. Il y a eu de fortes augmentations de prix qui ont grandement affecté les résultats financiers des journaux, et il y a eu enfin une baisse de 5,6 % de la valeur du dollar canadien, qui ont aidé à une diminution des pertes dans le papier journal.

Le facteur de la monnaie a largement contribué à l'amélioration des résultats. Si le taux de change était demeuré en 1994 au taux moyen de 1993, le chiffre d'affaires de l'industrie aurait été inférieur de 1,8 milliard \$, comme le souligne Price Waterhouse dans l'étude rendue publique sur la performance financière de l'industrie forestière au Canada.

Le chiffre d'affaires a été de 44,3 milliards \$ en 1994, soit une augmentation de 18 %. Les exportations, qui totalisent 32 milliards \$, montrent toute l'importance des marchés étrangers pour cette industrie, qui présente l'apport net le plus grand à la balance commerciale du Canada. Ces chiffres ne tiennent pas compte de la fabrication de châssis, de portes et autres produits de menuiserie, dont la valeur des livraisons fut de 3,4 milliards \$ en 1994.

Le bénéfice global de 2,5 milliards \$ dans l'industrie des pâtes et papiers en 1994 ne comble pas les pertes encourues au cours des trois exercices précédents, soit 177 millions \$, 1,4 milliard \$ et 2,5 milliards \$. En 1990, le bénéfice n'avait été que de 20 millions \$.

Lise Lachapelle, présidente et chef de la direction de l'Association canadienne des pâtes et papiers, déclarait hier que l'objectif était maintenant



PHOTO ARCHIVES

Globalement, cette industrie a accumulé un bénéfice net de 2,47 milliards \$ l'an passé.

de réduire l'endettement, de continuer d'investir dans la formation de la main-d'œuvre et d'effectuer des gains de productivité et d'améliorations environnementales.

L'an passé, les entreprises ont obtenu 1,5 milliard \$ en nouveaux capitaux, si bien que leur endettement à court et à long terme n'a augmenté que de 300 millions \$. Leur ratio d'endettement a donc été ramené de 0,82 en 1993 à 0,70 en 1994. Les dépenses d'immobilisations atteindront 4 milliards \$ cette année.

Les principaux défis de l'industrie cette année sont d'abord l'obtention de capitaux à des taux plus concurrentiels. Depuis dix ans, le coût du capital au Canada, rappelle-t-on, a généralement dépassé d'environ deux points de pourcentage ceux des États-Unis. On vise aussi l'accroissement de la

compétitivité des marchés d'approvisionnement.

Dans l'ensemble, 1994 a été une bonne année pour cette industrie qui a pu créer 3500 emplois nouveaux, après en avoir éliminé 10 300 au cours des deux années précédentes. Cela donnait 243 500 emplois directs à plein temps à la fin de 1994. Cette industrie a payé un salaire moyen de 44 400 \$ l'an passé, en hausse de 5,5 % sur 1993. Ce salaire était de 51 % plus élevé que le salaire canadien moyen, lequel s'établissait à 29 500 \$. Enfin, cette industrie et ses employés ont versé en impôts et taxes aux divers gouvernements 8,7 milliards \$.

Price Waterhouse a compilé ces données à partir des réponses à un questionnaire auquel ont répondu 79 entreprises, qui représentent 75 % du chiffre d'affaires de cette industrie.

EN BREF

LES VENTES DE LOGEMENTS FONT UN BOND AUX É.-U.

Washington (AFP) — Les ventes de logements neufs aux États-Unis au mois de mai ont fait un bond de 19,9 %, la plus forte hausse depuis trois ans, a indiqué hier le département du Commerce. Le mois précédent, ces ventes ont été en recul de 1,5 %, le gouvernement ayant révisé à la hausse une première estimation qui indiquait une chute de 2,7 %. Pour mai, les analystes s'attendaient à une faible hausse de 1,7 %. Il s'est vendu en mai 722 000 logements neufs contre 602 000 en avril (le plus haut niveau depuis mars 1994). La baisse des taux d'intérêt immobiliers, qui s'est établie en moyenne à 7,91 % en mai (pour un prêt à 30 ans) a donc relancé les ventes de logements malgré un ralentissement de l'économie.

LE LIECHTENSTEIN LUTTERA CONTRE L'ARGENT SALE

Strasbourg (Reuter) — La principauté du Liechtenstein a signé hier au Conseil de l'Europe la convention européenne contre le lavage de l'argent sale. Cette convention oblige les États signataires à légiférer en matière de confiscation de biens acquis de manière criminelle et les engage à fournir une assistance judiciaire, au besoin par la levée du secret bancaire. La convention est en vigueur entre le Royaume-Uni, la Bulgarie, la Finlande, l'Italie, la Lituanie, les Pays-Bas, la Norvège et la Suisse. Elle a également été signée mais pas ratifiée par 14 autres pays dont la France et l'Allemagne.

AIR FRANCE A PERDU 1 MILLIARD \$ EN 1994-95

Paris (Reuter) — Air France a enregistré une perte nette de 3,68 milliards de FF (1 milliard \$) pour l'exercice 1994-95 d'une durée exceptionnelle de quinze mois s'achevant le 31 mars. Sans tenir compte de la plus-value réalisée sur la cession d'Air Inter, le résultat net est déficitaire de 2,38 milliards (668 millions \$), a indiqué la compagnie hier dans un communiqué, précisant que ces chiffres étaient conformes au budget. En 1993-94, la compagnie aérienne avait affiché une perte nette de 9,5 milliards de FF (2,7 milliards \$).

AIR CANADA OBTIENT DU FINANCEMENT

Air Canada a annoncé hier la signature d'un financement à l'exportation, sous forme de crédit-bail, de 1,47 milliard \$ US pour les six A340 et les 25 A319 d'Airbus qu'elle a commandés en 1994. Les livraisons de ces avions débuteront en novembre 1996 et s'échelonnent jusqu'en mai 1998. Cette possibilité de financement a été un élément déterminant dans la décision d'Air Canada de commander les Airbus en question. La Bayerische Landesbank, le Crédit Lyonnais et la CIBC ont procédé au montage des portions allemande, française et britannique de l'entente de location-financement consensuelle, la CIBC servant d'intermédiaire pour le consortium. Ce financement complète deux transactions précédemment signées par Air Canada cette année. Celles-ci se composaient d'une nouvelle ligne de crédit de 207 millions \$ US destinée à financer partiellement l'émission d'eurobills de 400 millions \$ US échéant en décembre 1996 et du financement à hauteur de 165 millions \$ US d'une grande partie des paiements proportionnels relatifs aux A340 et aux A319. Le financement d'un crédit-bail à l'exportation de 1,47 milliard \$ US représente la plus importante opération de financement jamais signée par Air Canada.

Sucre cubain

Une délégation canadienne croit pouvoir convaincre le Congrès américain

Washington (PC) — Une délégation de députés canadiens est confiante de voir le Congrès américain amender un projet de loi contre Cuba qui, dans sa forme actuelle, pourrait nuire à l'industrie canadienne du sucre.

La délégation, qui comprend deux députés libéraux, Paul Zed et Jean Augustine, le député du Bloc québécois Stéphane Bergeron et le député réformiste Ray Speaker, a entrepris mercredi une visite de trois jours à Washington pour discuter notamment du projet de loi présenté par le sénateur républicain Jesse Helms et du représentant républicain Dan Burton visant à resserrer l'embargo contre Cuba.

Cette législation interdirait l'importation aux États-Unis de sucre, de sirop et de mélasse provenant de pays important du sucre de Cuba.

M. Zed, député de Fundy-Royal, a soutenu que s'il devait demeurer tel quel, le projet de loi aurait des impacts sérieux sur l'industrie canadienne du sucre et l'économie canadienne en général.

L'industrie canadienne du sucre emploie directement 1400 personnes dans six provinces, dont le Québec.

Le député libéral a déclaré que les députés avaient rencontré des membres du Congrès, de leur personnel, et des représentants de l'administration pour leur expliquer que si le Canada exportait bel et bien du sucre de Cuba, il ne le réexportait pas aux États-Unis.

Le député s'est cependant dit confiant de voir les membres du Congrès adopter un certain nombre d'amendements qui rendront le projet de loi plus acceptable aux yeux des Canadiens.

M. Speaker a expliqué que les Américains rencontrés avaient laissé entendre aux députés canadiens que les congressistes profiteraient de la conférence visant à réconcilier les versions du projet de loi adoptés au Sénat et à la Chambre des représentants pour négocier un amendement visant à retirer certains irritants.

Les membres de la délégation ont cependant tenté de minimiser la question cubaine hier, affirmant qu'ils étaient venus à Washington d'abord et avant tout pour discuter des tarifs élevés que l'administration américaine a imposés en janvier dernier aux importations de sucre et de produits dérivés.

PROVINCE DE L'ONTARIO
DÉBENTURES PORTANT UN INTÉRÊT DE 8 %
ET VENANT À ÉCHÉANCE LE 1ER AOÛT 1997, SÉRIE EQ
NUMÉRO CUSIP 683234 FC-7

AVIS DE RACHAT

Conformément aux conditions des débentures de la province de l'Ontario susmentionnées, avis est par les présentes donné que la province de l'Ontario rachètera la totalité de l'émission de ces débentures le 1er août 1995, à 100 pour 100 du principal indiqué.

Les porteurs doivent présenter leurs débentures à n'importe quelle succursale, au Canada, de la Banque de Montréal, de la Banque Canadienne Impériale de Commerce, de la Banque Scotia, de la Banque Royale du Canada ou de la Banque Toronto-Dominion.

L'intérêt sur les débentures entièrement nominatives sera versé de la façon normale. L'intérêt sur les débentures à coupons payables au porteur sera versé aux détenteurs sur présentation et remise des coupons datés du 1er août 1995.

Étant donné que les débentures cessent de porter intérêt à partir du 1er août 1995, la province demande que tous les coupons non échus soient présentés avec chaque débenture à coupons.

Fait à Toronto, le 30 juin 1995.

PROVINCE DE L'ONTARIO

ÉCONOMIE

TAUX D'INTÉRÊT - TABLEAU HEBDOMADAIRE

Voici les taux d'intérêt en vigueur le 29 juin 1995 dans les principales institutions financières au Canada. Ces taux sont fournis par les institutions financières et compilés par La Presse Canadienne.

Banques

	Dépôt à terme 30-59 jours	certif. placem. 1 an	certif. placem. 3 ans	certif. placem. 5 ans	Prêts hypoth. 1 an	Prêts hypoth. 3 ans	Prêts hypoth. 5 ans	Prêts pers. taux min.
Desjardins*	—	6,000	6,125	6,625	8,000	8,250	8,625	9,250
CIBC	6,000	6,000	6,125	6,625	8,000	8,250	8,625	—
Comm. Ital. Can.	6,000	6,125	6,250	6,650	8,000	8,250	8,625	10,750
Laurentienne	5,625	6,000	6,125	6,625	8,000	8,250	8,625	8,750
de Montréal	5,625	6,000	6,125	6,625	8,000	8,250	8,625	8,750
Banque Nationale	5,750	6,000	6,125	6,625	8,000	8,250	8,625	9,250
Banque Scotia	6,000	6,000	6,125	6,625	8,000	8,250	8,625	10,000
Banque Royale	5,750	6,000	6,125	6,625	8,000	8,250	8,625	9,750
Toronto-Dominion	5,500	6,000	6,125	6,625	8,000	8,250	8,625	10,500
Hongkong	5,750	6,000	6,125	6,625	8,000	8,250	8,625	—
BNP	6,150	6,150	6,250	6,625	8,000	8,250	8,625	—

*Taux suggéré par la Fédération de Montréal

Fiducies

	Dépôt à terme 30-59 jours	certif. placem. 1 an	certif. placem. 3 ans	certif. placem. 5 ans	Prêts hypoth. 1 an	Prêts hypoth. 3 ans	Prêts hypoth. 5 ans	Prêts pers. taux min.
Canada Trust	5,875	6,000	6,125	6,625	8,000	8,250	8,625	11,750
Fid. Can. Ital.	6,000	6,250	6,350	6,750	7,900	8,250	8,625	9,500
Fid. Sunlife	6,000	6,250	6,500	6,750	8,000	8,250	8,625	—
Fid. Desjardins	6,000	6,000	6,125	6,625	8,000	8,250	8,625	—
Tr. Général	5,750	6,000	6,125	6,625	8,000	8,250	8,625	9,250
Tr. Laurentienne	6,000	6,000	6,125	6,625	8,000	8,250	8,625	—
Montréal Trust	6,000	6,000	6,125	6,625	8,000	8,250	8,625	10,00
Tr. Prêt Rev.	6,125	6,000	6,250	6,625	8,000	8,250	8,625	—
Trust Royal	6,000	6,000	6,125	6,625	8,000	8,250	8,625	9,750
Gr. Investors	—	6,250	6,000	6,125	7,750	8,000	8,375	—
Tr. La Capitale	6,500	6,500	6,550	7,000	9,375	9,250	9,500	—
Gr. Mutuelle	5,400	5,750	6,050	6,450	8,000	8,250	8,625	—
Sherbrooke Trust	5,750	6,000	6,125	6,625	8,000	8,250	8,625	9,500

DEVISES ÉTRANGÈRES
(EN DOLLARS CANADIENS)

Afrique du Sud (rand)	0,4027	Hong-Kong (dollar)	0,1830
Allemagne (mark)	0,9970	Indonésie (rupiah)	0,000597
Australie (dollar)	1,0212	Italie (lire)	0,000871
Barbade (dollar)	0,7146	Jamaïque (dollar)	0,0459
Belgique (franc)	0,049322	Japon (yen)	0,01627
Bermudes (dollar)	1,3947	Mexique (peso)	0,2466
Brésil (real)	1,6060	Pays-Bas (florin)	0,9076
Caribbes (dollar)	0,5267	Portugal (escudo)	0,00976
Chine (renminbi)	0,1722	Royaume-Uni (livre)	2,1983
Espagne (peseta)	0,01172	Russie (rouble)	0,000313
États-Unis (dollar)	1,3755	Singapour (dollar)	1,0089
Europe (ECU)	1,8686	Suisse (franc)	1,2206
France (franc)	0,2840	Taiwan (dollar)	0,05513
Grèce (drachme)	0,00648	Venezuela (bolivar)	0,00834

SOURCE BANQUE DE MONTRÉAL

La Banque centrale suspend les augmentations de salaires de ses sous-gouverneurs

Gordon Thiessen ne craint pas de reprise de l'inflation

Winnipeg (PC) — Le conseil d'administration de la Banque du Canada a décidé de suspendre les augmentations de salaires accordées aux cadres supérieurs de l'institution, a annoncé hier Gordon Thiessen.

Le gouverneur de la Banque du Canada a toutefois nié avoir cédé aux pressions du ministre des Finances, Paul Martin, qui s'était dit choqué par ces augmentations de 10 % alors que le gouvernement a gelé les autres salaires dans la fonction publique. «Je n'ai même pas parlé au ministre des Finances», a insisté M. Thiessen.

Plan de restructuration

La décision a été prise à l'occasion d'une réunion régulière du conseil d'administration de la banque centrale à Winnipeg où son plan de restructuration devait être examiné.

Ce plan est si large, a expliqué M. Thiessen, que les membres du conseil ont décidé qu'il serait

préférable d'attendre que la restructuration soit plus avancée, peut-être dans deux ans, avant d'accorder des augmentations.

Les quatre sous-gouverneurs de la banque du Canada avaient vu leur salaire annuel passer de 122 200 \$ à 134 750 \$ en mai 1994.

Or, ce n'est que cette semaine que l'information a été connue, forçant M. Thiessen à s'excuser auprès des autres employés de la banque à qui l'on avait caché l'information.

Le gouverneur a répété que les augmentations consenties aux sous-gouverneurs correspondaient à une augmentation de leur charge de travail.

Quant à savoir s'ils devraient rembourser les sommes reçues en vertu de ces augmentations, M. Thiessen a dit qu'il ne croyait pas que ce serait le cas. «Nous avons simplement décidé à ce stade-ci de suspendre les augmentations. Qu'est-ce qui devrait se passer ensuite, je n'en sais rien», a-t-il ajouté.

M. Thiessen a apporté ces précisions au cours d'une conférence de presse suivant le discours qu'il a prononcé devant quelque 400 membres de la Chambre de commerce de Winnipeg.

Coût des importations

Le gouverneur de la Banque du Canada a cherché à rassurer son auditoire quant aux perspectives de l'économie canadienne se déclarant assez peu inquiet d'une possible augmentation à court terme de l'inflation.

Selon M. Thiessen, la hausse récente du taux d'inflation résultait d'une diminution de la valeur du dollar canadien et de son effet sur le coût de nos importations. Cela ne devrait pas avoir d'impact à long terme.

Malgré ces pressions inflationnistes, il a déclaré ne pas s'attendre à ce que le taux dépasse 3 %, soit la limite supérieure fixée par la banque et le gouvernement fédéral.

Croissance mondiale de 3 % en 1996?

L'ONU affiche un optimisme prudent

Nations unies (Reuter) — La croissance économique mondiale devrait dépasser les 3 % l'année prochaine, selon un rapport publié par les Nations unies, qui précise que pour la première fois depuis la chute du communisme, les premiers signes d'une reprise devraient apparaître en Europe orientale.

«L'économie mondiale fait preuve d'une vigueur que l'on n'avait pas vue depuis longtemps», note le rapport économique et social annuel de l'ONU publié mercredi soir. La croissance devrait atteindre 3,55 % en 1996, après 2,75 % cette année. «Si le rythme de croissance de la production n'est pas très élevé — il se situe dans la moyenne de celui des années 80 — il est plus généralisé», écrivent les experts.

Pays à l'écart

Ils soulignent cependant que de nombreux pays d'Afrique subsaharienne resteront à l'écart. La croissance de ces grands pays industriels, qui comptent pour près des trois quarts de la production mondiale, devrait être de 2,75 % en 1995 et de 3 % l'année suivante.

La question du chômage demeure un «important motif de préoccupation» car les gouvernements donnent toujours la priorité à la confiance des marchés financiers, estime l'ONU. Pour les pays de l'ancien bloc communiste dits «en transition», la production devrait baisser de 6 % en 1995, après un recul de 9,9 % en 1994, mais elle devrait repartir à la hausse en 1996 et progresser de 2,75 %.

En échange d'une enquête sénatoriale

Manley est autorisé à hausser le capital de la BFD

Ottawa (PC) — Pour éviter une crise de liquidités à la Banque fédérale de développement, le ministre de l'Industrie, John Manley, a dû consentir une enquête sénatoriale à l'automne sur le financement de telles institutions.

Avant virtuellement épuisé le capital de 3,2 milliards \$ de prêts qu'elle était autorisée à faire en vertu de la loi, la BFD aurait été contrainte de rationner son crédit le mois prochain si le Sénat avait refusé d'adopter tel quel le projet de loi C-91 qui jette les bases de son nouveau mandat.

M. Manley s'est présenté hier devant le comité sénatorial sur les banques dans l'espoir de voir adopter rapidement le projet de loi qui hausse à 18 milliards \$ la limite de prêts que peut consentir la BFD et qui élargit son mandat.

Plusieurs sénateurs des divers partis n'étaient toutefois pas disposés à estampiller le projet de loi. Ils ont clairement fait savoir au ministre qu'ils n'appréciaient pas qu'on leur présente un projet de loi une semaine après le congé aux Communes.

Ils n'ont en effet que deux choix: ou bien adopter le projet tel quel puisqu'ils ne peuvent l'amender, ou bien ne pas l'adopter et

ainsi provoquer une crise à la BFD. «Cela nous laisse un goût amer dans la bouche», a lancé le sénateur conservateur James Kelleher au ministre Manley.

Les sénateurs ont alors proposé un compromis au ministre. S'il acceptait la tenue d'audiences à l'automne sur l'opportunité pour Ottawa de continuer à financer des institutions comme la BFD, le Sénat accepterait d'adopter le projet de loi sans amendement.

Le projet de loi C-91 change à la fois le nom et le mandat de la Banque

Le C-91 change non seulement le nom de la BFD — qui deviendra la Banque de développement du Canada — mais surtout son mandat. Jusqu'à maintenant prêteur de dernier recours pour les entreprises, la nouvelle BDC deviendra une concurrente des banques commerciales.

Au cours des deux dernières années, Ottawa a renforcé les pouvoirs de deux autres institutions publiques préteuses, la Corporation du crédit agricole et la Corporation de développement des exportations.

Selon plusieurs sénateurs, le gouvernement fédéral est trop impliqué dans les affaires bancaires. Du côté des banques, toutefois, le mandat élargi de la BDC ne pose aucun problème, a fait savoir la présidente de l'Association des banquiers du Canada, Helen Sinclair.

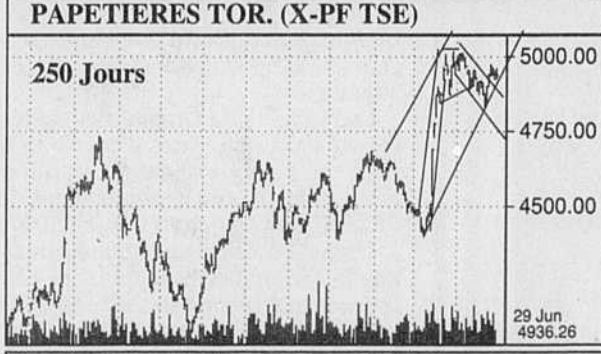
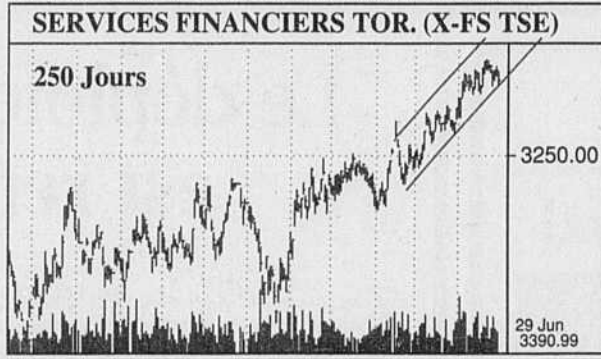
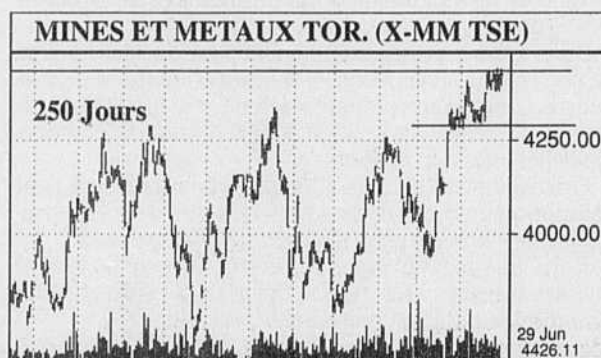
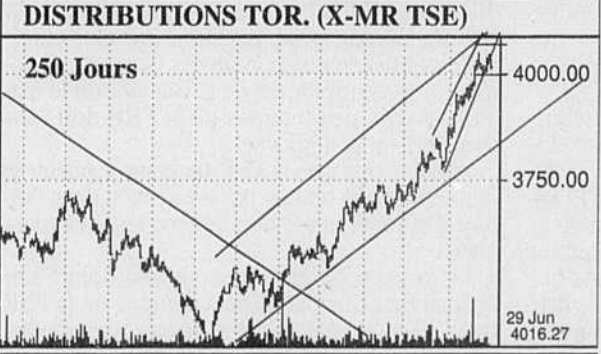
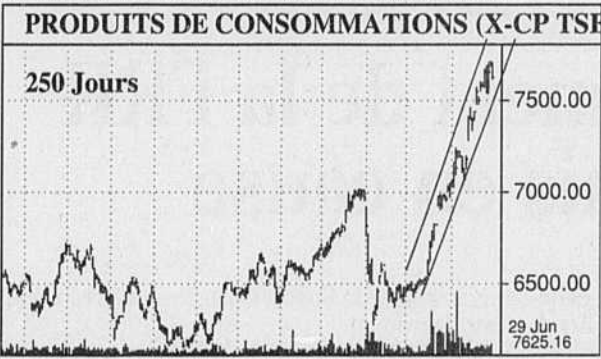
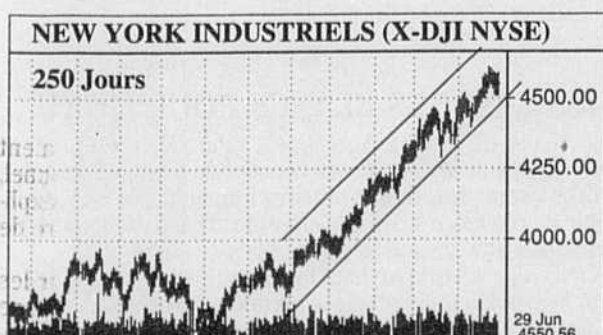
COUP D'ŒIL BOURSIER

Le marché reprend son souffle

MICHEL CARIGNAN
COLLABORATION SPÉCIALE

Le mouvement quelque peu erratique continue sur tous les marchés. La Bourse en général montre encore des signes d'essoufflement à court terme. Pourtant, les titres les plus forts résistent bien et de nouveaux revirements haussiers continuent de se produire sur bon nombre de titres.

À New York, la correction reste dans les normes. Tant que les tendances se maintiennent, on en profite nous aussi pour prendre l'air. À Toronto, si vous avez tiré vos propres conclusions hier, vous ne devriez avoir rien vu de très méchant. Seules les aurifères ont brisé leur tendance haussière, mais elles se sont calmées. Néanmoins, la limite à la baisse ayant été brisée, il était de mise d'apporter des sanctions sur nos positions aurifères. Si le mouvement persiste à la baisse, il faudra vendre encore: c'est ainsi que l'on procède. Autant que possible, il ne faut pas agir d'un seul coup sur 100 % de nos positions dans un secteur, à moins que la situation ne soit vraiment laide et critique. On dénote quelques hausses lors de la dernière séance, mais rien qui vaille vraiment la peine. Les corrections sont nombreuses mais les dégâts sont limités. La consommation, le détail, la gestion, les industrielles et les banques n'enfreignent pas de règle technique. Mais il faut que ça se calme à très court terme, sinon on est pris pour une correction plus profonde. Les forestières testent à nouveau leur tendance haussière. Les investisseurs semblent diverger d'opinion. La dernière tendance haussière à court terme n'a pas tenu le coup longtemps. Les communications et les services publics demeurent incités entre une nouvelle tendance haussière et la poursuite de leur déboire. Ne vous en faites pas trop pour le moment, car la situation peut revenir au beau temps. Un peu de pluie peut parfois s'avérer nécessaire.



DECISION-PLUS

Demandez notre vidéocassette GRATUITE
Deux heures enrichissantes pour les
investisseurs boursiers

(514)392-1366

	Volume (000)	Ferme	Var. (\$)	Var. (%)
BOURSE DE MONTRÉAL				
XXM:Indice du marché	8132	2213.30	-8.31	-0.4
XCB:Bancaire	2503	2616.56	-19.06	-0.7
XCO:Hydrocarbures	1601	1668.69	-	-
XCM:Mines et métaux	2301	2933.98	-2.55	-0.1
XCF:Produits forestiers	1489	3009.27	-	-
XCI:Bien d'Équipement	3024	2179.15	-19.34	-0.9
XCU:Services publics	1630	1928.61	+2.46	0.1

BOURSE DE TORONTO				
TSE 35	9479	238.71	-1.23	-0.5
TSE 100	*	274.62	-0.77	-0.3
TSE 200	*	271.56	+0.78	0.3
TSE 300	28935	4521.08	-7.83	-0.2
Institutions financières	3344	3390.99	-16.93	-0.5
Mines et métaux	1838	4426.11	-0.41	-0.0
Pétrolières	6120	4454.76	-0.25	-0.0
Industrielles	5380	2957.01	-1.09	-0.0
Aurifères	3433	10671.33	+54.54	0.5
Pâtes et papiers	1815	4936.26	-4.23	-0.1
Consommation	2398	7625.16	-69.41	-0.9
Immobilieres	153	1724.25	+29.18	1.7
Transport	805	5029.25	-76.71	-1.5
Pipelines	244	3817.96	-2.29	-0.1
Services publics	1368	3362.88	+14.53	0.4
Communications	581	8128.85	-5.38	-0.1
Ventes au détail	372	4016.27	-30.89	-0.8
Sociétés de gestion	1079	5291.43	-71.45	-1.3

BOURSE DE VANCOUVER				
Indice général	25083	830.97	+4.35	0.5
MARCHÉ AMÉRICAIN				
30 Industrielles	25293	4550.56	-6.23	-0.1
20 Transports	5245	1732.39	-13.97	-0.8
15 Services publics	3521	202.74	-2.37	-1.2
65 Dow Jones Composé	34061	1501.33	-7.23	-0.5
Composite NYSE	*	291.26	-0.42	-0.1
Indice AMEX	*	474.66	-0.68	-0.1
S&P 500	*	543.87	-0.86	-0.2
NASDAQ	*	926.81	+6.29	0.7

LES PLUS ACTIFS DE TORONTO						
Compagnies	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)	Var. (\$)	Var. (%)
NOT AVAILABLE W	17801	112.50	109.50	112.50	-	-
TFH INTL INC	2021	0.22	0.20	0.22	+0.02	10.0
DELAN INDS LTD	1585	3.10	2.60	2.95	+0.40	15.7
CAMPBELL RES INC	1357	1.10	0.96	1.03	-0.01	-1.0
SCEPTRE RES LTD	1286	8.38	8.00	8.38	+0.13	1.6
HOME OIL CO LTD	1187	17.75	17.63	17.63	-0.13	-0.7
NOVA CP	1147	12.00	11.63	11.75	-0.13	-1.1
LABATT JOHN LTD	953	28.00	27.88	27.88	-	-
TRIUMPH ENERGY A	935	0.28	0.25	0.28	+0.02	7.7
ABER RES LTD	913	10.13	9.25	9.50	-	-

LES PLUS ACTIFS DE MONTRÉAL						
Compagnies	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)	Var. (\$)	Var. (%)
PALACE EXPLOR INC	588	0.17	0.15	0.15	-	-
DOMTAR INC	558	13.00	12.63	12.88	-	-
NORANDA FOREST	462	11.50	11.25	11.50	+0.13	1.1
RANGER OIL LTD	450	8.63	8.63	8.63	+0.13	1.5
EXPLOR BREX INC A	322	0.72	0.65	0.72	+0.06	8.1
CANAM MANAC GRP A	312	4.75	4.70	4.75	-	-
ROGERS COMM INC B	304	15.50	15.25	15.50	+0.38	2.5
TOR BK	263	21.25	21.00	21.00	-0.25	-1.2
BIOCHEM PHARMA	220	29.50	29.13	29.50	+0.13	0.4
DOFASCO INC	215	17.50	17.38	17.38	-0.13	-0.7

LE DEVOIR

LE MONDE

ÉGYPTÉ

Moubarak menace de frapper le Soudan

Le Caire (AFP) — Le président égyptien Hosni Moubarak a menacé hier de frapper «la bande criminelle» qui dirige le Soudan, après être arrivé à la conviction que ce pays avait organisé l'attentat contre lui à Addis Abeba.

Cette nouvelle menace égyptienne est intervenue après l'annonce par M. Moubarak de l'expulsion le matin même de 70 policiers soudanais pour riposter à la saisie la veille à Khartoum de bâtiments du ministère égyptien de la Défense.

Pour sa part, l'armée soudanaise a averti l'armée égyptienne que «les tranchées de Halaïb seront son cimetière» et lui a enjoint de «cesser les provocations», après un affrontement meurtrier mardi dans cette région frontalière contestée au cours duquel deux policiers soudanais ont été tués.

«Le peuple soudanais est gouverné par une bande criminelle contre laquelle nous devons prendre des mesures», a souligné M. Moubarak devant dix mille personnes enthousiastes rassemblées dans un stade de la banlieue du Caire.

«Nous avons beaucoup patienté. A cette bande (le régime militaro-islamiste soudanais), je dit: cessez de faire des déclarations grandiloquentes. Prenez soin de votre peuple affamé au lieu de dépenser l'argent pour les terroristes», a-t-il ajouté.

M. Moubarak a affirmé que le cerveau de l'attentat manqué qui l'a visé lundi avait été arrêté et qu'il était Soudanais. Deux des plus hauts responsables des services de renseignements soudanais se trouvaient à Addis Abeba depuis dix jours, a-t-il ajouté.

Le chef d'Etat soudanais, le général Omar el-Béchir, a nié toute implication de son pays dans cette tentative d'assassinat.

«Il y a des limites à ne pas dépasser, s'ils les dépassent, je prendrai des mesures. J'en ai beaucoup à prendre pour arriver à mon but», a ajouté M. Moubarak lors de rencontres avec des journalistes et des magistrats filmées par la télévision.

Bâtiments égyptiens saisis

«S'ils dépassent certaines limites que je considère comme une atteinte au peuple et à l'entité égyptienne, il ne sera plus alors question de plaisanter», a insisté M. Moubarak qui réagissait à la saisie des bâtiments égyptiens à Khartoum.

Mercredi soir, le Soudan avait accusé l'Égypte d'avoir tué deux policiers soudanais et blessé sept autres dans une attaque mardi à Halaïb.

Le président Moubarak a confirmé que l'incident a fait deux morts soudanais mais a affirmé que c'étaient les policiers soudanais qui «ont tiré sur une patrouille égyptienne, faisant trois blessés, et la patrouille a riposté, faisant deux morts et trois blessés».

L'armée soudanaise considère l'incident de Halaïb «comme une attaque et ne permettra pas sa répétition», a déclaré à la radio d'Etat le général Mohammed Béchir Soliman, porte-parole des forces armées soudanaises.

Les forces de police soudanaises stationnées à Halaïb sont placées sous le commandement de l'armée soudanaise, a-t-il ajouté, soulignant que l'armée était maintenant «consciente de l'ampleur du complot».

«Nos forces armées à Halaïb répondront à toute provocation de l'ennemi, elles resteront le gardien du Soudan et de Halaïb», a-t-il ajouté, soulignant que pour l'armée soudanaise «il n'est pas question de jouer» lorsqu'on en vient à user d'armes pour résoudre une dispute entre pays voisins.

La querelle sur le triangle d'Halaïb, situé juste au nord du 22e parallèle, a déjà failli dégénérer en conflit armé en 1958 et s'est ravivée en 1991 après l'octroi dans la zone d'une concession pétrolière à une compagnie canadienne par le Soudan.

Catastrophe à Séoul



PHOTO AP

DES INCENDIES et des fuites de gaz menaçaient hier les équipes de secours qui travaillent à sauver les centaines de personnes coincées dans les débris d'un magasin de cinq étages qui s'est effondré dans le sud de Séoul. Selon le dernier bilan des hôpitaux et de la police, 43 morts et 710 blessés ont été retirés des ruines du bâtiment qui comprenait un magasin de luxe de cinq étages, le Sampoong, et quatre niveaux sous-terrains abritant un supermarché, un restaurant et des parkings. Les sauveteurs tentaient ce matin de libérer les centaines de personnes prisonnières des tonnes de plaques de béton, de gravats et de poutrelles d'acier tordues. Cinq victimes, coincées dans un ascenseur, ont pu être désincarcérées à l'aide de lampes à arc. Au moment même où l'immeuble, construit en 1989 sur un remblai, s'est effondré, la direction du magasin tenait une réunion consacrée à des travaux de réparation de fissures apparues quelques jours auparavant, a indiqué à l'AFP un porte-parole de la police.

Deux importants ministres présentent leur démission

Crise politique en Russie

Moscou (AFP) — Six ministres et hauts responsables russes, dont les ministres de la Défense et de l'Intérieur, ont présenté hier leur démission, aggravant la crise politique née du fiasco de la prise d'otages de Boudennovsk.

Les figures clés de l'Etat en charge de la sécurité ont offert au président Boris Eltsine de quitter leur poste, au cours d'une réunion du Conseil de sécurité, l'organe suprême chargé de la sécurité nationale.

Il s'agit du ministre de la Défense Pavel Gratchev, de celui de l'Intérieur Viktor Erine, du chef du Service fédéral de sécurité (FSB, ex-KGB) Sergueï Stépachine, et du secrétaire du Conseil de sécurité Oleg Lobov, selon un des participants à la réunion, le président de la Douma (Chambre basse du Parlement) Ivan Rybkine.

Ont également offert leur démission le vice-premier ministre chargé des Nationalités Nikolaï Egorov, et le gouverneur de la région de Stavropol (sud de la Russie) — dans le district duquel s'est produit la prise d'otages — Evgueni Kouznetsov.

Boris Eltsine a jusqu'au 10 juillet pour décider du sort de ces responsables, tous — à l'exception de M. Kouznetsov — des «durs» réputés défendre le bien-fondé de la guerre qui a fait entre 15 et 30 000 morts en Tchétchénie depuis six mois et demi.

Officiellement, le Conseil de sécurité n'a discuté pendant deux heures et demi à huis clos que des responsabilités dans la seule prise d'otages de Boudennovsk.

Boris Eltsine avait ouvert cette réunion en prévenant que des mesures «sévères» seraient prises après l'humiliation subie par l'Etat russe à cette occasion.

Un commando tchétchène dirigé par Chamyl Bassaïev s'était joué sur plus de 300 km de tous les postes de contrôle russe, pris 1500 personnes en otage, et résisté à deux assauts des forces russes. Les otages n'avaient été libérés qu'en échange d'un cessez-le-feu et de l'ouverture de négociations de paix en Tchétchénie.

«Pour sauver des vies humaines, nous avons été obligés d'accepter les conditions des terroristes», a déploré hier Boris Eltsine, regrettant également que la Russie eût dévoilé au monde entier «la faiblesse de ses services spéciaux».

Le visage fermé et la tête basse, selon les images diffusées par la télévision, les ministres de force «ont reconnu l'étendue de leurs fautes», selon M. Rybkine.

Les démocrates russes se sont aussitôt réjouis de cette occasion de se débarrasser enfin des responsables gouvernementaux qu'ils accusent de soutenir la guerre en Tchétchénie, et plus généralement un tournant «militariste» de la société.

«J'espère que le président Boris Eltsine acceptera leur démission», a dit l'ancien premier ministre Egor Gaïdar, chef de la fraction Choix de la Russie.

Les «durs» du pouvoir russe n'ont effectivement jamais été autant en position de faiblesse. Ils avaient déjà été publiquement désavoués récemment par Boris Eltsine qui, après avoir défendu pendant six mois la guerre en Tchétchénie, soutient avec autant de ferveur depuis une semaine les négociations de paix.

Mais cette volée d'offres de démissions pourrait aussi n'être qu'une manœuvre dilatoire pour apaiser la colère de la population et des députés après la faillite de Boudennovsk.

BOSNIE-HERZÉGOVINE

Le déploiement de la FRR est remis en cause

Zagreb (Reuters) — Le président de la Fédération croato-musulmane bosniaque, Kresimir Zubak, a prévenu hier que la Force de réaction rapide (FRR) en cours de déploiement en Bosnie pourrait être contrainte de plier bagages si sa mission n'était pas clarifiée dans les 30 jours.

La France et la Grande-Bretagne ont commencé à dépêcher des troupes sur place. La FRR, qui a pour mandat de fournir une assistance militaire aux Casques bleus de la FORPRONU, doit compter à terme 12 000 hommes.

L'armée gouvernementale bosniaque craint que la FRR intervienne dans les combats qui l'oppose aux séparatistes serbes et elle a entrepris d'entraver la libre circulation des convois militaires de l'ONU en Bosnie centrale dans l'attente d'une définition claire du rôle futur de la Force de réaction rapide, qui sera évoqué à la mi-juillet par le Conseil de sécurité de l'ONU.

D'origine croate, Kresimir Zubak s'est notamment opposé au transit d'unités de la FFR par la gare de Tomislavgrad, en Bosnie occidentale (sous contrôle croate). Il exige en préalable une demande d'autorisation et un exposé clair de leur future mission.

Il a d'ailleurs adressé une lettre de protestation au général Bernard Janvier, chef des Casques bleus en ex-Yougoslavie et futur commandant de la FRR.

«Nous vous informons que ces troupes (FRR), au regard de leur statut actuel, ne seront autorisées à rester que 30 jours de plus. Elles ne pourront stationner sur le long terme qu'après avoir obtenu le feu vert des autorités compétentes de la Fédération bosniaque et de la république croate d'Hercegovina», souligne-t-il dans cette lettre diffusée par l'agence croate HINA.

La Fédération croato-musulmane a été proclamée l'an dernier sur les 30 % du territoire bosniaque que ne contrôlent pas les Serbes. La république d'Hercegovina est une enclave du

sud-ouest de la Bosnie exclusivement reconnue par Zagreb.

Les prises de position de Zubak parasitent le discours d'Alija Izetbegovic, président de la Bosnie-Herzégovine. Kresimir Zubak s'exprime essentiellement au nom des Croates qui dominent le centre-ouest de la Bosnie, où le majeure partie des troupes de la FRR doit être théoriquement déployée.

Zubak exige que la FRR stationne également dans les zones tenues par les Serbes dans l'espoir d'affrontements directs avec les sécessionnistes.

Le gouvernement de Sarajevo a donné son accord de principe au déploiement de la FRR mais a également fait part de ses inquiétudes sur le flou qui entoure sa mission.

A Washington, on reconnaît avoir peu d'idées précises sur le futur mandat de la FRR et on craint qu'elle ne soit une FORPRONU-II, impuissante face aux agressions répétées des Serbes et au renouveau des combats entre troupes gouvernementales et forces séparatistes.

Le gouvernement bosniaque a d'ailleurs évoqué mercredi l'hypothèse d'un départ forcé des Casques bleus de Bosnie si ces derniers n'engageaient pas des actions vigoureuses contre les Serbo-Bosniaques.

Les Casques bleus ont d'ailleurs eux-mêmes réclamé hier auprès des Nations unies des consignes claires pour la poursuite de leur mission.

Un Casque bleu français a été tué hier par l'explosion d'une mine alors qu'il retirait des fils barbelés de la route empruntée par son véhicule blindé près de l'aéroport de Sarajevo.

Des tirs d'obus sporadiques ont à nouveau ébranlé la capitale bosniaque. Deux obus de mortiers se sont abattus sur la ville, l'un sur un immeuble des faubourgs ouest, l'autre dans le centre, près de l'immeuble de la télévision déjà pris pour cible la veille.

EN BREF

40 ANS DE PRISON POUR AVOIR TIRÉ SUR LA MAISON-BLANCHE

Washington (Reuters) — Francisco Duran, l'homme qui avait tiré sur la Maison-Blanche à l'arme automatique en octobre dernier lors d'une tentative d'assassinat du président Clinton a été condamné hier à 40 ans de prison. Le juge Charles Richey a rejeté les arguments de la défense qui estimait qu'il n'était pas en possession de toutes ses facultés mentales au moment de l'acte. Mais il a admis qu'influencé par des émissions de radio et des publications anti-gouvernementales critiquant le président Clinton, il avait ouvert le feu sur un homme ressemblant au président américain qui sortait de la Maison-Blanche. «Mon acte du 29 octobre est impardonnable. J'aurais sincèrement voulu mourir ce jour-là. Je suis désolé, j'ai non seulement gâché mon avenir mais également celui de ma femme et de mon fils», avait déclaré l'accusé avant d'entendre la sentence.

DES DÉPUTÉS HUTUS S'ENFUIENT

Bujumbura (Reuters) — Des parlementaires du principal parti hutu du Burundi, le Frodebu, ont fui en exil par crainte des représailles qui pourraient suivre leur opposition à l'octroi mardi de pouvoirs spéciaux au président Sylvestre Ntibantuganya. «Depuis le vote, la peur grandit chez les parlementaires», a déclaré hier un des chefs du parti, Corneille Budigiyi. Le Parlement burundais et le Frodebu, le propre parti du président, ont refusé mardi soir d'octroyer à ce dernier les pouvoirs accrus qu'il réclamait pour mettre fin aux affrontements ethniques aux alentours de la capitale. Trente-huit députés du Frodebu ont voté contre l'extension des pouvoirs présidentiels, 11 se sont abstenus et 13 députés de l'Uprona, majoritairement tutsi, ont soutenu les propositions présidentielles. Depuis le vote, confie Corneille Budigiyi, 15 élus du Frodebu se sont installés au Zaïre, trois autres se terrent dans les collines entourant Bujumbura, et lui-même déclare avoir reçu une lettre de menace ne lui promettant plus que deux jours à vivre.

UN LEADER DU HAMAS EST ABATTU

Hebron (AFP) — Des soldats israéliens ont tué hier un responsable militaire du Hamas à Hébron en Cisjordanie, où un garde-frontière a été blessé dans l'échange de tirs, a-t-on appris de sources militaires. Taher Qaficha, 24 ans, était un des chefs d'Ezzedine al-Kassam, la branche armée du Hamas, pour la région de Hébron. Il était recherché depuis deux ans par l'armée après s'être échappé d'une prison. Selon les sources militaires, Qaficha a ouvert le feu avec un fusil d'assaut sur une patrouille, blessant un garde-frontière. L'armée a alors imposé un couvre-feu sur les Palestiniens de Hébron et donné l'assaut à une maison où s'était réfugié Qaficha. Selon des témoins palestiniens, la maison, ainsi que deux bâtiments voisins, ont été rasés au bulldozer par l'armée, qui a emporté le corps du Palestinien tué. Deux Palestiniens qui se trouvaient avec Qaficha ont pu s'échapper. Un d'entre eux est blessé, a-t-on indiqué de sources palestiniennes. L'armée continuait ses recherches pour retrouver d'éventuels complices, selon les sources militaires.

ATHÈNES S'EN PREND À L'EUROPE

Athènes (AFP) — La Grèce a assimilé hier le soutien de l'Europe à la Turquie, au nom de la lutte contre le fondamentalisme musulman, à la tolérance envers le nazisme dans les années 30 pour contenir le bolchévisme. «Nous ne sommes pas d'accord avec l'analyse» du président français Jacques Chirac lors du sommet de Cannes selon laquelle «on doit soutenir le premier ministre turc Tansu Ciller dans sa lutte contre le fondamentalisme musulman», a déclaré le porte-parole du ministère grec des Affaires étrangères, Costas Bikas. «Nous considérons que la logique du soutien sans condition à Mme Ciller pour contenir le fondamentalisme en Turquie est simpliste et dangereuse», a ajouté M. Bikas. «Nous croyons que l'humanité a payé très cher une erreur simpliste analogue dans les années 30, la tolérance du nazisme pour contenir le bolchévisme», a-t-il poursuivi. M. Bikas a ensuite cité divers rapports internationaux sur «les exécutions», «les tortures» et «les disparitions» en Turquie.

TAÏWAN REJETTE LE MODÈLE DE RÉUNIFICATION DE HONG-KONG AVEC LA CHINE

Taipei (AFP) — Taïwan s'opposerait à toute forme de réunification avec la Chine sur le modèle de celui proposé par Pékin à Hong-Kong, «un pays, deux systèmes», a déclaré hier un haut responsable taïwanais. Vincent Siew, président du Conseil des affaires du continent (relations de Taïwan avec la Chine), a déclaré que «Taïwan refuserait catégoriquement toute tentative d'imposer le modèle »un pays, deux systèmes». Pékin a, en effet, proposé à Hong-Kong de maintenir le système capitaliste pendant 50 ans, après sa restitution à la Chine, en 1997. M. Siew a ajouté que Taïwan voulait resserrer ses liens avec Hong-Kong, «pour jeter les bases de la réunification». Pékin, qui considère l'île nationaliste comme une province depuis 1949, a proposé à Taïwan de garder son armée, son gouvernement, et le système capitaliste, si l'île rejoignait la «mère-patrie». Le gouvernement de Taipei qui, de son côté, se considère comme le représentant légitime de la Chine, a proposé le modèle «un pays, deux territoires, deux entités politiques égales», insistant sur des gouvernements séparés.

DES CASQUES BLANCS POUR L'ONU

New York (AFP) — L'Argentine a annoncé hier la mise en oeuvre imminente de son concept de Casques blancs, corps international de volontaires humanitaires, susceptible de répondre à des situations de crise partout dans le monde. Dans une conférence de presse au siège de l'ONU à New York, un haut fonctionnaire argentin, Octavio Frigerio, a indiqué que la première mission des Casques blancs consisterait en l'envoi d'un petit groupe d'avocats argentins en Arménie pour contribuer, avec les Nations unies, à la supervision d'élections qui doivent s'y dérouler le 5 juillet. La mission suivante, le même mois, aura lieu en Haïti et aura trait à la distribution de nourriture, a-t-il dit. Elle impliquera des volontaires d'Argentine, de Bolivie et du Paraguay. M. Frigerio, qui dirige le programme des Casques blancs à Buenos Aires, a précisé qu'une mission était également envisagée à Gaza, dans le courant de l'été, à la suite de discussions avec le chef de l'OLP Yasser Arafat. Selon le concept argentin, les volontaires Casques blancs seraient les homologues dans le domaine humanitaire des soldats Casques bleus de l'ONU.

Gardez la forme et offrez-vous ce qu'il y a de mieux!



Vous pouvez choisir...

- | | |
|-------------------------------------|---------------------------------|
| 100 cours d'aérobic / semaine | service de banquets complet |
| 6 courts de tennis intérieurs | programme de référence médicale |
| 8 courts de squash et de racketball | SPA complet |
| piscine intérieure et extérieure | stationnement intérieur gratuit |

LE SPORTING CLUB DU SANCTUAIRE
Profitez de nos forfaits spéciaux d'été.

Tél.: 737-0000
6105, av. du Bois

LES SPORTS

Les Expos, mauvais ou malchanceux?

Brochu rappelle que le meilleur deuxième participera aussi aux séries

RICHARD MILO
PRESSE CANADIENNE

Fort Lauderdale (PC) — «Faut pas s'enlever...» Claude Brochu était dans le vestiaire des Expos mercredi à la suite de la défaite crève-cœur de 4-3 contre les Braves. Il a assisté aux trois matchs de la série qui s'est soldée par deux défaites, les deux à la suite de circuits de deux points de Dave Justice.

Même s'ils ont subi 11 défaites dans leurs 14 derniers matchs, les Expos se sont bien défendus contre les Braves, une équipe qui a les moyens de donner 10 millions \$ pour trois ans à Jeff Blauser, un frappeur de .235.

«Si on n'arrive pas en première place, le meilleur deuxième participera aussi aux séries», a noté le président des Expos, qui est loin de partager le pessimisme de certains partisans quant aux chances de son équipe d'accéder aux séries d'après-saison.

«On a été piqué par la malchance. On traverse une période où on n'est pas chanceux. Toute bonne équipe doit passer à travers une période difficile.»

Selon Brochu, qui était à Atlanta pour converser avec le président de la ligue Leonard Coleman, il est beaucoup trop tôt pour lancer la serviette.

«On a une équipe tellement jeune. On va aller en s'améliorant et on bataille jusqu'à la fin. C'est rare qu'on est sorti d'un match. Ce qui nous manque, c'est le p'tit coup à la fin.»

Justement, c'est ce qui a donné la victoire aux Braves, mercredi: Mel Rojas a gâché la sauce en donnant un circuit à Justice alors que Pedro Martinez avait précédemment limité la puissante machine des Braves à trois coups sûrs en sept manches, dont deux circuits en solo.

Lundi, le coup décisif avait été porté à la sixième manche. Et c'est Luis Aquino qui était au monticule, un lanceur dont les Marlins ne voulaient plus, eux qui occupent le dernier rang de la section Est.

Les Expos ont maintenant perdu leurs cinq dernières séries pour la première fois depuis avril 1992.

Quand ce n'est pas la relève ou

la défensive, c'est l'attaque qui fait défaut. Depuis deux semaines, ils trouvent toujours une façon de perdre. Blanchis à deux reprises par les Pirates de Pittsburgh le week-end dernier, ils n'ont pas réussi un seul coup sûr après la sixième manche lors des trois matchs contre les Braves.

Mike Lansing est plongé dans une profonde léthargie. Il n'a réussi qu'un seul coup sûr à ses 33 dernières présences — le 24 juin.

Quant à Rondell White, il n'a obtenu qu'un seul coup sûr en 10 présences dans la série contre les Braves, un simple.

Inoffensifs sur les sentiers

Incapables de voler le premier but, les Expos ne sont forcément plus une menace sur les sentiers. Ils n'ont réussi que deux vols de buts en 129 manches, eux qui n'avaient pas leur pareil pour énerver les lanceurs adverses au cours des dernières années.

Ils totalisent également 50 erreurs, en ayant commis au moins une dans 33 de leurs 59 rencontres. A lui seul, Wil Cordero a déjà 12 erreurs à l'arrêt-court.

Pour la première fois depuis septembre 1992, les Expos joueront pour moins de .500 dans un mois donné. En juin, leur dossier s'établissait 10-15.

Curieusement, c'est au début du mois que Pedro Martinez avait été parfait durant les neuf premières manches dans une victoire de 1-0 en 10 manches contre les Padres de San Diego.

Depuis son match quasi-parfait, lui et Jeff Fassero présentent une fiche combinée de 1-7 en neuf départs et une moyenne de points mérités supérieure à 4,50.

L'un et l'autre ne sont plus capables de gagner. Ils sont à l'image de l'équipe. A chaque match, la perte de Larry Walker, Marquis Grissom, John Wetteland et Ken Hill se fait sentir un peu plus.

Jeunes, déterminés, les Expos se relèveront. Avec Felipe Alou, ils n'abandonneront jamais. L'homme déteste la défaite. Leur série noire aura cependant démontré qu'on ne perd pas quatre joueurs étoiles sans voir des étoiles... au tapis.

Tournoi de Wimbledon

Lareau passe au 2^e tour

Exit Courier, Edberg et Medvedev en simple

Londres (selon AFP, Reuter et PC) — Sébastien Lareau, de Boucherville et l'Américain Brian MacPhie se sont qualifiés pour le deuxième tour du double du tournoi de tennis de Wimbledon en éliminant hier les Américains Doug Flach et Michael Joyce 6-3, 6-2 et 7-6 (7-4). Les Saguenéennes Caroline Delisle et Mélanie Bernard ont eu moins de chance mais se sont inclinées honorablement contre les favorites, l'Américaine Gigi Fernandez et la Biélorusse Natasha Zvereva, 4-7, 6-0 et 6-4. Les surprises de la journée? L'élimination des têtes de série Stefan Edberg, Jim Courier et de l'Ukrainien Andrei Medvedev.

«Ça été un bon match même si nous avons manqué de concentration à la fin. C'est ce qui arrive des fois quand tu domines trop facilement», a déclaré Lareau. «Mais dans l'ensemble on a bien joué et ça s'annonce bien pour la deuxième ronde.»

Lareau adore jouer à Wimbledon, où il a déjà remporté le championnat junior en compagnie de Sébastien Leblanc.

«C'est super le fun de jouer ici», disait-il hier. «C'est spécial. C'est vraiment le plus beau tournoi. Voir tout ce monde, jouer sur le gazon... Avec tout le prestige qu'il y a ici, on veut vraiment bien faire.»

De son côté, Mélanie Bernard était à la fois déçue et relativement satisfaite lorsqu'interrogée sur les ondes de RDS. «Je suis un peu déçue parce qu'on pouvait les battre, elles sont à notre portée», a-t-elle dit des premières têtes de série. «On a gardé notre service jusqu'à 4-4 au dernier set et il y a eu un point chanceux. On peut battre ces filles-là mais un point ou deux ont fait la différence. Nous avons quand même bien joué en équipe.»

«On a fait des ajustements et on était beaucoup mieux préparés pour jouer contre elles cette fois. Ça faisait une semaine et demie qu'on savait qu'on allait les affronter. On a eu une bonne leçon pour la prochaine fois.»

Toujours chez les dames, la Japonaise Yone Kamio, 38^e mondiale, a éliminé une tête de série, la Tchèque Helena Suková (n° 16), 4-6, 6-4, 6-4.

L'Allemand Boris Becker, de son côté, a cédé un set au spécialiste suédois du double Jan Apell: 6-3, 3-6, 6-1, 6-2. Sa compatriote Steffi Graf a peiné avant de l'emporter 6-3, 7-5, face à la petite Sud-Africaine Amanda Coetzer. «A 5-2 et 0-40 au 2^e set, j'ai perdu ma concentration. Il faut dire qu'Amanda retourne très bien, surtout sur son revers. Je ne me suis sentie très bien mercredi et cette nuit. C'est comme cela depuis huit ou neuf mois: un jour je vais bien, l'autre non. La douleur ne prévient pas. J'ai besoin d'un traitement de quelques heures, parfois de quelques jours. Je dois faire attention, car la douleur peut revenir à n'importe quel moment. On m'a fait des injections anti-inflammatoires ces derniers mois. Je pense que je parviendrai à finir ce tournoi qui, je l'espère, ne sera pas le dernier.»

Un autre Canadien a gagné en double, Daniel Nestor, avec Mark Knowles, des Bahamas, 7-6 (7-2), 6-4, 6-4 aux dépens du Mexicain Leonardo Lavalle et de l'Américain Francisco Montana.

Le Français Cédric Pioline a fait un pied de nez à l'Américain Jim Courier. Pioline, qui avait été éliminé dès le pre-



PHOTO AP

La pause qui rafraîchit pour Boris Becker.

mier tour l'an passé, n'a eu besoin que de trois sets de 6-4, 6-4, 6-4 pour se défaire de Courier.

Content, le Français

«C'est la deuxième fois que je bats Jim Courier. À chaque fois en tournoi du grand chelem, cela fait encore plus plaisir», s'est réjoui le joueur français.

«J'ai bien servi et sur cette surface, c'est très important. D'ailleurs, ça l'a gêné (...) C'est un bon match plein du début jusqu'à la fin. Cela faisait longtemps que cela ne m'était pas arrivé. Je suis satisfait, mais ce n'est que le deuxième tour», a-t-il ajouté.

Même scénario pour le géant belge Dick Norman, un géant étonnamment habile de 2,04 mètres qui a sorti Stefan Edberg, vainqueur à Londres en 1988 et 1990, en trois sets, 6-3, 6-4, 6-4. Dick Norman disputait son premier tournoi du Grand Chelem.

Autre résultat surprise: l'Ukrainien Andrei Medvedev a chuté face à l'Américain Jeff Tarango, 6-4, 6-3, 4-6, 6-2. Au total, sept têtes de série ont été éliminées dans le tableau masculin.

Andre Agassi, lui, a écrasé l'Américain Patrick McEnroe, 6-1, 6-1, 6-3.

EN BREF

JOUEURS À VENDRE!

(PC) — Le marché des joueurs autonomes de la Ligue nationale s'ouvre en fin de semaine avec de gros noms. Il y en a pour tous les goûts: des joueurs de concession comme Martin Brodeur, des Devils du New Jersey, Teemu Selanne et Keith Tkachuk, des Jets de Winnipeg; des patineurs de qualité comme Trevor Linden, des Canucks de Vancouver, Theoren Fleury, des Flames de Calgary, et Shayne Corson, des Oilers d'Edmonton; et, outre Brodeur, des gardiens comme Bill Ranford, des Oilers, Curtis Joseph, des Devils du New Jersey, et Jimmy Waite, des Blackhawks. Par ailleurs, la Ligue nationale de hockey pourrait établir cet été un système de péroration afin de venir en aide aux équipes canadiennes qui voudront égaler les offres faites à leurs joueurs autonomes par les équipes américaines. Les gouverneurs de la LNH étudient présentement la possibilité de créer un fonds pour établir l'équilibre entre les dollars canadiens et américains.

SOUS D'AUTRES CIEUX

Denver (AP) — L'entraîneur Marc Crawford a promis aux amateurs de Denver que leur équipe présentera du hockey très divertissant. Il a fait cette déclaration quand la direction des nouveaux Nordiques a rencontré les membres des médias de Denver. La compagnie Comsat, les nouveaux propriétaires de l'équipe, a par ailleurs confirmé que l'équipe ne porterait plus le nom des Nordiques, mais qu'on lui trouverait un nouveau nom d'ici un mois. «Nous croyons être chanceux de nous retrouver dans une aussi belle cité», a dit le directeur général Pierre Larocque.

UN 100 MÈTRES PROMETTEUR

(PC) — Les championnats canadiens d'athlétisme reviennent à Montréal avec une course de 100 mètres qui promet. Bruny Surin, double champion du monde en salle sur 60 mètres, retrouvera Donovan Bailey, auteur du meilleur temps cette saison (9,99 secondes), Robert Esmie, médaillé de bronze au 60-mètres et Glenroy Gilbert, champion des Jeux panaméricains.

BASEBALL

LIGUE NATIONALE

Mercredi
Atlanta 4 Montréal 3
Chicago 10 Pittsburgh 3
Houston 9 St. Louis 0
San Francisco 2
Colorado 1 (11 m)
New York 8 Floride 3
Cincinnati 1 Phil. 0
San Diego 8 L.A. 2
Hier
Cincinnati à Philadelphie

(Parties d'hier non comprises)				
Section Est	G	P	Moy.	Diff.
Philadelphie	37	20	.649	—
Atlanta	34	24	.586	3 1/2
Montréal	29	30	.492	9
New York	22	37	.373	16
Floride	20	36	.357	16 1/2
Section Centrale				
Cincinnati	36	21	.632	—
Houston	31	26	.544	5
Chicago	29	29	.500	7 1/2
Pittsburgh	23	33	.411	12 1/2
St. Louis	23	36	.390	14
Section ouest				
Colorado	31	27	.534	—
Los Angeles	31	28	.525	1/2
San Diego	30	28	.517	1
San Francisco	29	30	.492	2 1/2

LIGUE AMÉRICAINE

Mercredi
Toronto 8 Boston 4
Detroit 8 New York 4
Chicago 4 Minnesota 3
Aujourd'hui
St. Louis à Chicago
Montréal en Floride
Atlanta à Philadelphie,
Cincinnati à New York,
Pittsburgh à Houston,
Colorado à Los Angeles,
San Diego à San Francisco
Hier
Detroit à Boston,
Oakland à Seattle
Baltimore à Toronto

(Parties d'hier non comprises)				
Section Est	G	P	Moy.	Diff.
Boston	33	24	.579	—
Detroit	29	30	.492	5
New York	26	30	.464	6 1/2
Baltimore	26	31	.456	7
Toronto	21	34	.382	11
Section Centrale				
Cleveland	39	17	.696	—
Kansas City	30	25	.545	8 1/2
Millwaukee	25	31	.446	14
Chicago	24	31	.436	14 1/2
Minnesota	17	40	.298	22 1/2
Section ouest				
Texas	34	24	.586	—
Californie	33	25	.569	1
Oakland	32	27	.542	2 1/2
Seattle	29	29	.500	5

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-02-032738-937. DEMANDE DE PAIEMENT ET AVEU DE VENTE - DOMENICO SCASCIA. Partie demanderesse, -vs- DIANA STOKES. Partie défenderesse. Le 11^e jour de juillet 1995, à 10h30, au 2525, CAVENTISH, #537, à MONTRÉAL, Qc, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de DIANA STOKES, saisis en cette cause, consistant en: 1. Télévision de marque Sanyo, 1 vidéo VHS de marque Sony, 1 sofa 3 places en cuir, Et autres... Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: MARTIN DUPIRE, huissier du district de Montréal, 514-848-0979. Fax: 848-7016. MACERA & ASSOCIÉS HUISSIERS, 31, rue St-Jacques Ouest, Rez-de-chaussée, Montréal, Québec, H2Y 1K9.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR MUNICIPALE DE SAINT-LÉONARD, NO: 3389-72144, 0011-45351, 0011-46084, 3431-60042. DEMANDE DE PAIEMENT ET AVEU DE VENTE - LA ROCHELLE RENAULT. Partie demanderesse, -vs- PASQUALE PISTO. Partie défenderesse. Le 12^e jour de juillet 1995, à 10h00, au 6869, LACROIX, à ST-LEONARD, Qc, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de PASQUALE PISTO, saisis en cette cause, consistant en: 1. Téléphone d'occasion 26", de marque RCA; 1. Mobilier salon 2 mex comprenant 2 fauteuils 3 places et 1 de 2 places; 1 four micro-ondes Kenmore; Et autres... Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: MICHEL DI FIORE, huissier du district de Montréal, 514-848-0979. Fax: 848-7016. MACERA & ASSOCIÉS HUISSIERS, 31, rue St-Jacques Ouest, Rez-de-chaussée, Montréal, Québec, H2Y 1K9.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-05-011252-861. LE SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, Partie demanderesse, ALOUETTE AMUSEMENT CANADA INC., Partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 12 juillet 1995, à 11h00, au: 8505, CHEMIN DELMEADE, MONT-ROYAL, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ALOUETTE AMUSEMENT CANADA INC., saisis en cette cause, soit: Ameublement; ordinateurs; imprimantes; jeux vidéo; machines à jeux, ETC. CONDITIONS: ARGENT OU CHEQUE VISE. JACQUES PHILIPPE, huissier de justice. ETUDE: PHILIPPE TREMBLAY, DION & ASS., HUISSIERS, 165 rue Du Moulin, St-Eustache (Québec) J7R 2P5, (514)91-7575. St-Eustache, ce 28 juin 1995.

Province de Québec, district de LAVAL, COUR DU QUÉBEC, NO: 700-32-000068-948, 700-32-000069-946, JOHANNE LACASSE, demanderesse, -vs- PRODUCTIONS TERRE D'EMERAUDE ET FRANÇOIS HOULE, défendeur. Le 12 juillet 1995, à 10h30 de l'avant-midi, A LA PLACE D'AFFAIRES du défendeur, au no 594, rue de CHERBOURG, en la cité LAVAL, district de Laval, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 Bureau en mélamine grise; 1 ordinateur Compaq avec écran et clavier; imprimante; 1 bureau 2 tiroirs gris, 2 fauteuils sur roulettes. Et autres articles divers. Condition: ARGENT COMPTANT. FRANÇOIS BERTRAND, HUISSIER, Tel: (514) 622-9222. Fax: 625-1920. DE L'ETUDE DE ROBERT JASMIN & ASS., HUISSIERS, Montréal, 28 juin 1995.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE LONGUEUIL, COUR DU QUÉBEC, NO: 805-61-004541-942. BREF D'EXÉCUTION - PERCEPTEUR DES AMENDES ES-QUALITÉ POUR DISTRICT JUD. DE LONGUEUIL. Partie demanderesse, -vs- MCCAN MOBILE 93 INC., Partie défenderesse. Le 17^e jour de juillet 1995, à 15h00, au 524, RUE GREGOIRE, ST-MICHEL, district d'IBERVILLE, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MCCAN MOBILE 93 INC., saisis en cette cause, consistant en: 1 Camion Suburban beige et noir, imm. F 643504. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: MICHEL DI FIORE, huissier du district de Montréal, 514-848-0979. Fax: 848-7016. MACERA & ASSOCIÉS HUISSIERS, 31, rue St-Jacques Ouest, Rez-de-chaussée, Montréal, Québec, H2Y 1K9.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE REPENTIGNY, COUR PETITES CREANCES, NO: 730-32-952. BREF D'EXÉCUTION - LAROCHELLE RENAULT, Partie demanderesse, -vs- MAILLON DES HAITIENS D'ANJOU INC., Partie défenderesse. Le 12^e jour de juillet 1995, à 11h00, au 6551, AZILDA, ANJOU, Qc district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MAILLON DES HAITIENS D'ANJOU INC., saisis en cette cause, consistant en: 1 Congélateur Beaumark; 1 réfrigérateur Belanger; 21 chaises; 1 ensemble de cuisine; 1 pocho; 1 meuble en bois. CONDITION: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: ISABELLE LAFRENIERE, huissier du district de Joliette, (514)654-1111. GAUCHER, TESSIER & ASSOCIÉS, HUISSIERS, 264 rue De Boisbriand, Repentigny, Qc, J6A 8A1.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE JOLLETTE, COUR DU QUÉBEC, NO: 705-72-60-932. BREF D'EXÉCUTION - LA REINE, Partie demanderesse, -vs- 136835 CANADA INC. ET NICOLE LAPENSEE, Partie défenderesse. Le 11^e jour de juillet 1995, à 10h00, au 40, BEAUCHAMP, CHARLEVOIX, Qc district de Joliette, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de 136835 CANADA INC. ET NICOLE LAPENSEE, saisis en cette cause, consistant en: 1 Automobile de marque Cadillac Fleetwood 1981, série #1648689XB9131537 et acc. CONDITION: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: JULIE HUOT, huissier du district de Joliette, (514)654-6511. GAUCHER, TESSIER & ASSOCIÉS, HUISSIERS, 264 rue De Boisbriand, Repentigny, Qc, J6A 8A1.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE REPENTIGNY, COUR PETITES CREANCES, NO: 11730-32-945. BREF D'EXÉCUTION - GOVETTE CHRISTINE, Partie demanderesse, -vs- MARCHAND CHRISTIANE, Partie défenderesse. Le 12^e jour de juillet 1995, à 10h00, au 169, SINGLAI, REPENTIGNY, Qc, district de Joliette, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MARCHAND CHRISTIANE, saisis en cette cause, consistant en: 1 Automobile de marque Renault 1984, série #VF1FF35B7E1100424 et acc. CONDITION: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: ISABELLE LAFRENIERE, huissier du district de Joliette, (514)654-6511. GAUCHER, TESSIER & ASSOCIÉS, HUISSIERS, 264 rue De Boisbriand, Repentigny, Qc, J6A 8A1.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR

AVIS PUBLICS

FAX: 985-3340

MUNICIPALE DE SAINT-LÉONARD, NO: 3446-38755. BREF D'EXÉCUTION - LA VILLE DE ST-LEONARD, Partie demanderesse, -vs- LEBLANC OMER, Partie défenderesse. Le 1^{er} jour de juillet 1995, à 10h00, au 6208, VILLANELLE, à ST-LEONARD, Qc, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de LEBLANC OMER, saisis en cette cause, consistant en: 1 Véhicule automobile de marque Pontiac modèle STE 4 portes couleur blanche crème, immatriculé TG9349. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: MICHEL DI FIORE, huissier du district de Montréal, 514-848-0979. Fax: 848-7016. MACERA & ASSOCIÉS HUISSIERS, 31, rue St-Jacques Ouest, Rez-de-chaussée, Montréal, Québec, H2Y 1K9.

Changeement de nom d'une personne majeure
Prenez avis que MANIE DELHOMME domicilié à 8293-A rue Courval, St-Léonard (Québec) H1P 2E4 présente au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de MAGNIE LORRAINE DELHOMME.

MANIE DELHOMME
Montréal, le 15 juin 1995.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE LAVAL, COUR DU QUÉBEC, NO: 540-12-002973-956. COUR SUPÉRIEURE
PRESENT GREFFIER
LUIS ALEJANDRO CASTRO
PACHECO
Partie demanderesse
ANGELES HORTENSIA CAMPOVERDE SUQUITANA
Partie défenderesse

ASSIGNATION
ORDRE est donné à ANGELES HORTENSIA CAMPOVERDE SUQUITANA, de comparaître au greffe de cette Cour situé au 2800, boul. Saint-Martin ouest à Laval, en la ville de Laval, le 12^e jour de juillet 1995, à 10h00, au 1050 boul. Casavant ouest, bureau 2001, dans la ville de St-Hyacinthe, dans la province de Québec.

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE Article 102(4)
Dans l'affaire de la faillite de: YVAN BOURQUE, technicien en optique, 650 rue Nault, St-Hyacinthe, Québec, J2S 4E7.
Avis est par les présentes donné que YVAN BOURQUE, a déposé une cession 21^e jour de juin 1995 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 12^e jour de juillet 1995 à 10h00, au bureau du syndic, 1050 boul. Casavant ouest, bureau 2001, dans la ville de St-Hyacinthe, dans la province de Québec.
DATÉ DE ST-HYACINTHE, ce 23^e jour de juin 1995.
Raymond, Chabot Inc., Syndic
Louis Langevin, C.A.
Responsable de l'actif
1050 boul. Casavant ouest
Bureau 2001
St-Hyacinthe, Québec J2S 8R9
Tél.: (514) 774-4300
(Mtl) 467-6092

SAUZE GÉRAVIS
Partie défenderesse
ASSIGNATION
ORDRE est donné à SAUZE GÉRAVIS, de comparaître au greffe de cette Cour, au Palais de Justice de Montréal, 1^{er} est, rue Notre-Dame, à Montréal, salle 1, 100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.
Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de SAUZE GÉRAVIS.
Lieu: Montréal
Date: 12 juin 1995
DOMINIQUE DIBERNARDO, G.A.

AVIS DE CLOTURE D'INVENTAIRE des biens Re: SUCCESSION ANNE RABINOVITCH demeurant au 4989, Jean-Briand, à Montréal, décédée le 16 juin 1995. L'inventaire peut être consulté au Montréal Trust, 1800 Av McGill College, 4^e étage, Montréal, Qc, H3A 3K9.
Montréal, le 28 juin 1995

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE: LES SERVICES PRESS-PAC INC., corps politique légalement constitué selon la Loi, ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 160, Boul. Brunswick, en la ville et district de Pointe-Claire, province de Québec, H9R 5P9.
Avis est par les présentes donné que la débiteur précitée a déposé une cession le 22^e jour de juin 1995, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 11^e jour de juillet 1995, à 13 h 30, au bureau du Séquestre Officiel, 5, Place Ville-Marie, 8^e étage, Montréal, Québec, H3B 2G2.
France Pigeon c.g.a., syndic

6455, RUE JEAN-TALON
EST, BUREAU 801
MONTRÉAL (QUÉBEC)
H1S 3E8
Tél.: (514) 899-7733
TÉLÉ: (514) 899-7727

AVIS PUBLICS HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites
avant 16h00 pour publication
deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi:
Réservations avant 12 h 00 le vendredi

Publications du mardi:
Réservations avant 16 h 00 le vendredi

consulté au Montréal Trust, 1800 Av McGill College, 4^e étage, Montréal, Qc, H3A 3K9.
Montréal, le 28 juin 1995
PRENEZ AVIS que la compagnie LA SOCIÉTÉ DE GESTION ISPO LTEE, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.
Montréal, le 19 juin 1995
CUCCINIELLO CHAMPAGNE
CALANDRIELLO
Les procureurs de la compagnie.

JF JEAN FORTIN & ASSOCIÉS SYNDICS INC.
Jean Fortin & Associés Inc.
Syndic de faillite - Agent gestionnaire

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
Dans l'affaire des faillites de:
ELPHEGE LEMAY, sans emploi, domicilié et résidant au 59, Béliveau à Laval, Québec (H7B 1A7).
AVIS est donné que ELPHEGE LEMAY a fait cession de ses biens le 19 juin 1995 et la première assemblée des créanciers sera tenue le 11 juillet 1995, 9h00, au bureau du syndic, situé au 50 Place Crémazie ouest, suite 1109, à Montréal.
Longueuil, ce 22 juin 1995.

É D I T O R I A L

Accord et faux-semblants

Sylviane Tramier

L'accord américano-japonais de la onzième heure conclu mercredi à Genève écarte la menace d'une guerre commerciale entre les deux premières puissances industrielles du monde. Il n'était que temps. Le long conflit du secteur automobile avait sérieusement endommagé les relations entre les deux pays. Une imposition unilatérale de sanctions par Washington aurait inévitablement conduit à une escalade dans des représailles commerciales dont personne n'avait rien à gagner: ni les États-Unis, ni le Japon, ni le commerce international dans son ensemble.

On peut être soulagé du dénouement du contentieux sans pour autant porter aux nues l'accord nippo-américain ou élever au pinacle la tactique commerciale des Américains.

En effet, on sait que la fermeté, réelle ou feinte, à l'endroit du Japon rapporte invariablement au président américain des dividendes politiques appréciables. Et il n'est pas nécessaire d'être d'un naturel soupçonneux pour se douter que les considérations électorales ont joué un grand rôle dans la manière dont les États-Unis ont mené les négociations.

En annonçant la conclusion d'un accord, Bill Clinton, triomphant, a présenté en une avalanche de chiffres et de pourcentages les concessions obtenues des Japonais en vue d'une plus grande ouverture de leur marché automobile aux véhicules et aux pièces de fabrication américaine. Il a affirmé: «Les sanctions ne seront pas nécessaires car nous avons atteint nos objectifs.» En version japonaise, le bilan n'est pas aussi net. Selon Tokyo, l'accord porte sur des engagements non chiffrés et les évaluations que les Américains présentent comme des gains ne sont que des extrapolations destinées à faire forte impression sur le public américain.

Par exemple, les États-Unis prévoient un accroissement de 6,75 milliards \$ des achats par le Japon de composants américains d'ici 1998. Cela est un calcul au jugé et non un objectif. L'augmentation des achats de composants aux États-Unis découlerait en fait de l'engagement pris par les cinq grands constructeurs nippons de porter à 56 % le contenu nord-américain de leurs véhicules vendus aux États-Unis et celui d'augmenter leur production dans leurs usines aux États-Unis. Ces deux engagements étaient au demeurant déjà pris, le premier pour se conformer aux règles de l'ALENA, le second pour

contrer les effets de la hausse du yen et compenser par des délocalisations et des approvisionnements bon marché la perte de compétitivité qu'entraîne la forte valeur de leur monnaie.

Sur le dossier plus épineux encore de l'achat de pièces et de composants étrangers pour les véhicules construits au Japon, on est aussi dans le vague. Les Américains prétendent que le Japon a accepté de les porter à 6 milliards \$. Les Japonais ne disent rien de tel et affirment au contraire avoir rejeté tout objectif chiffré.

Cela laisse l'impression que cet accord tant vanté par Washington est en réalité bien mal ficelé et ouvert à des interprétations divergentes.

En outre, il ne résout en rien le problème fondamental qui nourrit toutes les querelles commerciales nippo-américaines, celui de l'excédent commercial japonais de 66 milliards \$ (dont 37,5 milliards pour le seul secteur automobile) vis-à-vis des États-Unis. Au mieux, le compromis intervenu à Genève pourrait permettre de réduire le déficit commercial américain, mais de façon minime, croient les experts.

Le déséquilibre commercial entre les deux pays tient beaucoup plus à des facteurs macro-économiques et culturels complexes, tels notamment l'écart entre les niveaux d'investissement et la différence entre les taux d'épargne chez les Japonais et chez les Américains, qu'à la présence

de barrières commerciales aux produits étrangers sur le marché nippon.

En choisissant de tenir la dragée haute aux Japonais et de brandir ensuite un accord conclu à l'arraché sous la menace de sanctions, Washington rallie sans doute les faveurs des constructeurs américains et du secteur automobile de l'automobile. Mais en refusant de porter leur différend devant les instances internationales d'arbitrage, en abandonnant la règle du multiculturalisme, les Américains ont pris le risque d'affaiblir le système de relations commerciales internationales.

L'accord ne
résout en rien
le problème
du déséquilibre
commercial.

Hydro louvoie, Québec suit

Jean-Robert Sansfaçon

Hydro-Québec se comporte comme un éléphant dans un champ de fraises. Les millions, les centaines de millions, les milliards lui coulent entre les pylônes, comme si ses barrages transformaient l'eau en or. Depuis quelques semaines, on n'en finit plus de lire des nouvelles qui font sourcilier. Après avoir tenté de convaincre les Québécois pendant des années qu'il fallait devancer la construction de grands barrages, à coups de milliards d'argent emprunté, on a finalement admis qu'il y avait des surplus assez importants pour inciter Québec à remettre indéfiniment un projet aussi gigantesque que celui de Grande-Baleine.

Ensuite, on a appris que malgré ces surplus, notre société d'État, poussée par le gouvernement d'alors, avait signé des ententes avec des producteurs privés qu'elle doit maintenant dédommager parce qu'elle n'a pas besoin de cette énergie. Un épisode trouble qui sera bientôt scruté à la loupe par une commission d'enquête créée par le nouveau ministre des Ressources naturelles.

Puis, voilà qu'il y a quelques jours, Hydro décidait d'annuler son programme d'efficacité énergétique pour le secteur résidentiel, toujours à cause des fameux surplus qu'elle ne parvient pas à vendre, mais non sans avoir dépensé quelques dizaines de millions. Encore là, il faudra dédommager bien des gens pour mettre fin à un programme intéressant, alors qu'on sait très bien que nous sommes loin d'avoir atteint la plus grande efficacité possible.

Enfin, voilà que mercredi dernier, le ministre Gendron laisse entendre que «si on décide qu'Hydro doit poursuivre les programmes d'efficacité énergétique», il faudra abandonner d'autres projets de barrage. Une déclaration aussitôt interprétée comme pouvant conduire à l'arrêt prochain des travaux en cours sur la rivière Sainte-Marguerite, près de Sept-Îles, une affaire de trois milliards qui a déjà suscité bien des débats. Hier, le ministre émettait un communiqué qui se voulait rassurant pour les travailleurs de Sept-Îles, mais il n'en reste pas moins qu'en opposant sans nuances la construction de barrages aux programmes d'efficacité énergétique, M. Gendron jette de l'huile sur le feu. Reste à espérer que le débat sur l'énergie, qui n'est pas vraiment engagé, ne tourne pas en manifestations de rue avec les travailleurs de la construction d'un côté, ceux des programmes d'économie d'énergie de l'autre!

Visiblement, on n'apprend pas beaucoup du passé. Hydro a des surplus, tant mieux: il ne sera pas nécessaire d'investir des milliards et d'alourdir la dette pour construire de nouvelles installations. Par contre, puisqu'il faut prévoir, la sagesse élémentaire exige qu'on poursuive les programmes d'efficacité qui ralentissent la croissance de la demande en énergie.

Si le gouvernement juge que le rendement annuel que lui rapporte Hydro est trop faible, ce qui est juste, qu'il jette un œil du côté de la productivité de la société: en 1988, Hydro employait 22 600 personnes; six ans plus tard, malgré les discours, ce nombre est passé à 25 400: une augmentation de 13 %.

LE JAPON OUVRE SON MARCHÉ DE L'AUTOMOBILE...



Un enfer chrétien

MAURICE
TOURIGNY

Il fallait bien s'y attendre; on ne pouvait ignorer les changements déjà visibles avant novembre dernier mais on essayait de garder l'espoir, de croire que, après tout, démocrates ou républicains, c'est du pareil au même. Un Congrès républicain, bof... il ne faut pas paniquer, les choses s'arrangeront bien!

Sept mois après les désastreuses élections de novembre 1994, les choses ne s'arrangent pas du tout. Au contraire, elles se gâtent dangereusement. Le vent de conservatisme virulent souffle de plus en plus fort et les institutions qu'on croyait solides, presque immuables, montrent les brèches causées par la folie républicaine. Et ça ne fait que commencer: attendez l'arrivée à la Maison-Blanche d'un président de la trempe d'un Phil Gramm ou d'un autre âne du genre en 1996. Non... ça ne sera pas joli du tout!

La dégringolade est commencée et pour le moment, personne ne voit qui pourra l'arrêter. Le président Clinton malgré toute sa bonne volonté ne pourra tenir tête à l'extrême droite bien longtemps. Son souci envahissant de ménager la chèvre et le chou, de plaire à l'électorat, sa mollesse devenue quasi proverbiale ne nous prouvent pas des grands coups de morale des conservateurs.

Domage, tant d'espoir miné... Mais Clinton n'est pas le seul à avoir dilué son vin au point de le rendre imbuvable. Le phénomène est national, la virée atteint aussi bien les universités que les médias. Les idées progressistes des années 60 et 70 portent maintenant l'étiquette de *political correctness*. Les contributeurs et leur bien-être? On s'en fiche bien; les élus préfèrent voter une interdiction de brûler le drapeau, jouer avec l'illusion de l'équilibre budgétaire, condamner les mères célibataires, débattre *ad nauseam* l'infecte question de la prière dans les écoles.

Depuis quelque temps, la télé et la

radio nous assènent les inepties de la plus empestante droite. Les animateurs de *talk radio* en effraient plusieurs; d'ailleurs, l'association de ces animateurs vient de remettre son prix «Liberté de parole» à un des leurs, G. Gordon Liddy (oui, oui, celui trouvé coupable et condamné dans l'affaire Watergate). On peut entendre les appels aux armes, le credo «vigilante» de ce monstre sur les ondes de 262 radios à travers le pays. Liddy préconise l'achat d'armes par les citoyens et la prise en main de la justice par chacun de nous. Brillant, n'est-ce pas? Et vlan! Un prix de journalisme pour ce déprimant personnage.

À la télé, rien de mieux; les bouffonneries pathétiques des *talk shows* de jour où Sally recommande la prière pour guérir le ghetto, où Maury prend des poses de compassion, où Montel administre généreusement sa morale à cinq cents. On croirait voir une parodie, une farce ironique à la Fellini. Malheureusement, la réalité dépasse vous savez quoi!

Mais pendant qu'on nous distrait avec le procès d'O. J. Simpson et les divorces d'Hollywood, pendant qu'on nous fait battre des mains au rythme des fadaises de Michael Jackson, les plateaux tournent et les vrais enjeux disparaissent de notre vue. Soudainement, de nouvelles lois viennent renverser ce qui semblait l'évidence et le bien-fondé.

Le temps de rire de l'extrême droite est fini. Ces sénateurs épais qui brandissent le crucifix ne sont pas des personnages de téléroman;

ils détiennent le pouvoir et nous paierons cher leur élection.

Ce sont eux qui se préparent à abolir le peu de lois de contrôle d'armes à feu qui existent en ce pays, répondant aux dons magnifiques de la National Rifle Association à la caisse électorale.

Ce sont eux qui sous prétexte d'abus et de responsabilité individuelle s'approprient à retirer l'aide sociale aux mères des quartiers dévalorisés des grandes villes et aux fermiers dépossédés du Mid-West.

Ce sont eux qui luttent pour mettre fin aux programmes de discrimination positive, seul outil contre le racisme dans le milieu du travail et celui de l'éducation.

Ce sont eux qui préconisent des compressions effarantes dans les programmes de santé pour les vieillards et les familles à petits revenus.

Ce sont eux qui veulent abolir les lois antimonopoles en matière d'information et de médias pendant que Rupert Murdoch publie les torchons de Newt Gingrich.

Ce sont eux qui suggèrent l'abolition des programmes de vaccination gratuite des bébés.

Ce sont eux qui se battent pour la chute du National Endowment for the Arts qui coûte 64 cents par année à chaque contribuable et qui apporte les arts aux populations des régions éloignées.

Ce sont eux qui veulent saboter les progrès accomplis en matière d'environnement et confier à l'entreprise privée le développement des *wetlands*.

Ce sont eux qui veulent censurer les messages à saveur sexuelle entre adultes consentants sur l'Internet et essaient de nous faire croire à leurs mariages exemplaires.

Ce sont eux qui travaillent à réduire la recherche scientifique sur le sida et qui souhaitent en voir les victimes tatouées et placées en quarantaine.

Ce sont eux qui feront de ce pays un incomparable enfer chrétien.

À PROPOS

...des habitudes de vie des femmes

Même si les modes de vie des femmes se rapprochent de ceux des hommes, elles continuent à consommer moins d'alcool qu'eux: cinq sur dix sont des buveuses régulières, comparativement à sept hommes sur dix; 8,8 % des femmes boivent sept consommations ou plus par semaine, comparativement à 27,6 % des hommes.

Les femmes qui boivent régulièrement sont proportionnellement plus nombreuses dans les groupes des 15-24 ans et des 25-44 ans (57 %). Notons que l'alcoolisme atteint sa plus forte prévalence entre 15 et 24 ans, le nombre de jeunes femmes aux prises avec ce problème ayant été estimé à 26 000 en 1987.

Après avoir augmenté de façon importante dans les

années 40, notamment chez les femmes, la proportion de fumeurs réguliers au Québec a baissé de 1978 à 1987.

Ainsi, bien que le pourcentage de femmes fumeuses soit plus élevé que celui des hommes (31,6 % comparativement à 35,2 %), la différence entre les sexes s'amenuise constamment.

On retrouve même une proportion plus élevée de femmes que d'hommes chez les fumeurs réguliers de 15 à 24 ans (34,3 % comparativement à 28,3 %).

Les Québécoises décodées, Portrait statistique des Publications du Québec.

Marque de commerce

Concernant un article de Claude Turcotte publié dans *Le Devoir* du 24 mai dernier, nous aimerions faire part de nos inquiétudes relatives à l'utilisation inappropriée de notre marque de commerce TAXOL. Bristol-Myers Squibb est le propriétaire de la marque de commerce TAXOL pour les préparations antinéoplasiques. De plus, Bristol-Myers Squibb possède le droit exclusif de désigner sa préparation antinéoplasique par sa marque de commerce.

M. Turcotte utilise, à tort, la marque de commerce TAXOL comme nom générique de la substance (paclitaxel). Nous vous prions de faire cesser l'usage de notre marque de commerce comme s'il s'agissait du nom générique, et de vous assurer que la marque de commerce TAXOL ne soit employée que pour nommer la préparation antinéoplasique commercialisée par Bristol-Myers Squibb. Nous apprécions le fait que le journaliste traite du sujet de la recherche sur le cancer et des thérapies appropriées. Nous espérons cependant que vous comprendrez nos inquiétudes et que vous prendrez les mesures appropriées.

Michel Lamontagne
Saint-Laurent, 14 juin 1995

La souveraineté, pour qui?

J'ai bien apprécié la lettre publiée récemment dans *Le Devoir* et intitulée «Le pays on s'en fout». Je pense que ça reflète bien le désengagement actuel de plusieurs jeunes à l'égard de la souveraineté. Quelle place nous réserve-t-on dans ce projet de société? Il est pratiquement impossible d'y répondre.

Le mouvement souverainiste semble avoir beaucoup changé depuis 1980! Lorsqu'on revoit les images du dernier référendum, on constate que les jeunes étaient alors à l'avant-scène. Aujourd'hui, nous n'avons pas notre place, sinon comme groupe socioéconomique qu'il faut courtiser afin que nous votions OUI.

J'ai l'impression que Lucien Bouchard et Jacques Parizeau veulent faire la souveraineté pour réaliser leur rêve personnel plutôt que pour bâtir une nouvelle société pour nous, les jeunes. Nous n'avons pas de place dans ce projet. On a peut-être bien créé une commission spéciale pour les jeunes dans le cadre des Commissions régionales, mais on ne semble pas avoir tenu compte de nos revendications.

Depuis l'élection du PQ, on parle des problèmes des jeunes, on démontre de la compassion, on veut mettre sur pied de nouvelles structures comme les Carrefours-jeunes, mais au niveau des actions concrètes, c'est le désert.

Avec l'avènement d'un gouvernement qui se préoccupe d'abord et avant tout de l'avenir du Québec, c'est pour le moins inquiétant de voir la façon cavalière dont nous, les jeunes, sommes traités, alors que nous devons faire face à des obstacles sans précédent pour nous tailler une place dans la société. J'entends souvent les gens qualifier ma génération de «génération X» sans avenir et sans valeurs. Je ne peux m'empêcher de penser que ce nom nous ira vraiment si nous acceptons de nous laisser entraîner dans le cul-de-sac où l'indifférence des dirigeants nous conduit.

La jeunesse québécoise, en tant que future élite de notre société, mérite mieux que d'être utilisée à des fins électorales par des leaders souverainistes en fin de carrière qui ne voient en nous qu'un segment de l'électorat qu'il faut séduire pour réaliser leur rêve.

Josée Couillard
Montréal, 27 juin 1995

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Directeur délégué à l'administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, PIERRE CAYOUILLE, GUY TAILLEFER

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSSAÇON

Directeur artistique ROLAND-YVES CARIGNAN

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

FAISCE QUE DOIS

IDÉES

Les générations de la dette

1- Faire payer ceux qui l'ont contractée et en ont profité

RICHARD BERGERON
Montréal

La dette publique du Canada, fédéral et provinces réunis, atteint 800 milliards de dollars, ou 29 000 \$ par habitant. Cette année, entre 60 et 70 milliards seront consacrés au service de la dette. Mais le hic, c'est qu'on n'a pas cet argent: il faudra l'emprunter. A

ce rythme, c'est une affaire de trois années à peine pour que la dette franchisse le cap des 1000 milliards. L'endettement extérieur atteignant déjà 350 milliards de dollars, 32 milliards ont été versés à nos créanciers étrangers en 1993, 35 en 1994, probablement 40 cette année...

Il y a 18 mois à peine, nous avons refusé d'élire la candidate qui en toute logique n'avait à offrir que «des larmes, de la sueur et du sang», à savoir faire ce qu'il faut pour rembourser la dette. Nous y voici néanmoins, comme en témoignent les compressions en cours. Pourtant, je n'ai pas souvenir que l'on ait posé cette question: qui doit payer la dette?

Définissons trois générations constituées des 60 à 80 ans, 40 à 60 ans et 20 à 40 ans. Je soutiendrai que la seconde génération, les 40-60, s'est emparée du fruit du labeur des deux autres, lesquelles, incidemment, sont constituées de leurs propres parents et enfants.

Les conséquences en sont que l'actuelle génération de personnes âgées, née pauvre, meurt pauvre, que l'actuelle génération des 40-60, subitement devenue riche dès l'entrée dans l'âge adulte, le demeurera pour toujours, jusqu'à mourir riche, que l'actuelle génération des 20-40, aux prises avec les nouvelles formes de la pauvreté, devra selon toute vraisemblance les subir toute sa vie.

Au moment où une société abandonne sa forme traditionnelle pour intégrer le marché mondial, elle enregistre souvent une croissance économique tout à fait extraordinaire, de l'ordre de 8 à 12 % par année. Après une dizaine d'années à ce rythme, la croissance semble s'essouffler puisqu'on arrive difficilement à la maintenir entre 3 et 6 %. À partir de la vingtième année, les sociétés les plus dynamiques conservent un taux de croissance de 1 à 3 %, les sociétés amorphes une succession de hauts et de bas leur permettant tout juste de maintenir la taille de leur économie. La question que l'on se pose quand vient la troisième étape où tout paraît si difficile, c'est comment diable tout a-t-il pu être si facile au début?

En société traditionnelle, la population autoproduit la plupart des biens et services

consommés ou se les échange dans les filières familiales. Dans les sociétés avancées, ces prestations individualisées et diffusées ont été transformées en activités économiques intégrées au marché. Par exemple, la prise en charge des personnes âgées est confiée aux centres d'accueil opérés par la nuée que l'on sait de professionnels salariés. Ce qu'on appelle «développement» en économie de marché signifie pour beaucoup de tout transformer de la sorte: la vieillesse, la petite enfance, la santé, l'habitat, l'éducation, etc. Cela déclenche de formidables occasions de création d'emplois et de croissance économique.

Cela dit, il ne suffit pas d'imprimer des billets de banque et de s'en servir pour se doter d'écoles, d'hôpitaux et autres attributs du développement. À ce chapitre, c'est la capacité à pénétrer le marché des économies avancées, principalement au niveau des biens manufacturés, qui donnera la mesure de ce qui sera possible. En effet, les prix pratiqués dans l'économie plus avancée incorporant les charges de toutes les transformations y ayant déjà été effectuées, il s'ensuit que le candidat au développement pourra engager des transformations de semblable nature en proportion de son taux de pénétration de ce marché; or donc, en dernière analyse, de l'état comparatif du capital global de savoir et savoir-faire dont il dispose.

Le Québec est depuis la révolution industrielle intégré à l'économie nord-américaine. Mieux, il a longtemps été le pôle de production le plus important du Canada, comme il en fut longtemps la première place financière. Mais alors, d'où vient l'écart patent qui a si longtemps perduré entre le Québec et le reste de l'Amérique? Des formes sociales et culturelles «distinctes» qui nous ont caractérisé jusqu'au tournant des années 60. En quelque sorte, nous pesions en même temps sur l'accélérateur — le capital de savoir et savoir-faire que nous n'avions eu de cesse de faire croître — et les freins — les caractéristiques sociales et culturelles dont nous n'envisionnions qu'à regret de nous départir. Dès que nous le voudrions, nous pouvions lâcher les freins pour nous aligner sur les normes nord-américaines de l'heure, ce qui signifiait doubler ou tripler les rémunérations, verser dans l'économie moderne tout ce qui l'avait été à ce moment ailleurs en Amérique, de même que réévaluer à la hausse toutes les formes du capital foncier, immobilier, industriel ou autre accumulé.

Voilà ce qui permit la fulgurante croissance économique des années 60, qui pour beaucoup ne fit qu'exploiter la réserve de valeur amassée durant les décennies précédentes. Voilà pourquoi quiconque eut la chance d'avoir 20 ans durant cette décennie et la suivante put être convié à un véritable festin. Aux frais de ses aînés, faut-il le préciser, puisque celui qui à l'époque avait 40 ans

ou plus fut regardé de haut et dut passer son tour.

Les 40-60 rétorqueront avoir socialisé la vieillesse, donnant aux 60-80 l'assurance de toucher un revenu jusqu'à leur mort, en plus d'être accueillis en centre d'accueil et de bénéficier de services de santé gratuits. Remarquons que loger ses vieux en centre d'accueil procure cet avantage fabuleux de ne plus devoir habiter avec eux. Mais la principale critique à adresser à notre régime universel de socialisation de la vieillesse est ailleurs: même à ses plus beaux jours, il ne laissait aux personnes âgées, une fois sous-traités leurs frais de logement et d'alimentation, que des montants de l'ordre de 100 \$ à 200 \$ par mois. En clair, les 60-80 demeuraient pauvres, quand les 40-60 avaient tous les attributs de la richesse.

On est bien loin ici de la thèse officielle de notre Grande Noirceur, qui aurait été suivie de l'éclosion d'une génération d'hommes et de femmes extraordinairement brillants, les actuels 40-60, héros de cette épopée désormais érigée en mythe fondateur du Québec moderne, la Révolution... bien que tranquille.

Comme si d'avoir empêché en entier le produit de la transformation de la société n'était pas suffisant, les 40-60 s'attaquent par l'inflation à ce qui restait de pouvoir d'achat aux 60-80. Même à des niveaux modestes de 4 ou 5 %, devenus la norme à partir de 1965, l'inflation est catastrophique pour qui dispose de revenus fixes, tels les rentiers. Or, les salariés de l'époque bénéficiaient quant à eux d'une indexation pour ainsi dire automatique de leurs rémunérations directes et indirectes à un taux supérieur de deux ou trois points à l'inflation. On se rappellera que les «luttues» de l'époque ne concernaient jamais le seul maintien des statuts mais leur amélioration, au besoin après force débrayages et manifestations de rue, quand ce n'était pas la casse, ce dont la sauvagerie des grèves des pompiers et des policiers a constitué l'illustration limite. Le jeu combiné de l'inflation pour tous et de l'indexation pour certains a retiré des sommes appréciables de la poche des 60-80 pour les mettre dans celles des 40-60. Remarquons que l'État aura lui aussi pu mettre la main sur cet argent pour alimenter sa propre croissance tout en se montrant à la hauteur du caractère «providentiel» qu'on lui prête. Imaginons qu'il ait choisi d'ériger un centre d'accueil pour personnes âgées. Dans ce cas, ce serait le rentier lui-même qui, par une ponction forcée, aurait financé d'avance sa place dans ce type d'établissement.

Les pauvres vieux, à l'époque minoritaires et ne s'étant pas encore constitués en puissants lobbies capables, à leur tour, de faire chanter l'État, se sont fait manger tout rond. **Demain: «Qui travaillera durant les 20 prochaines années?»**

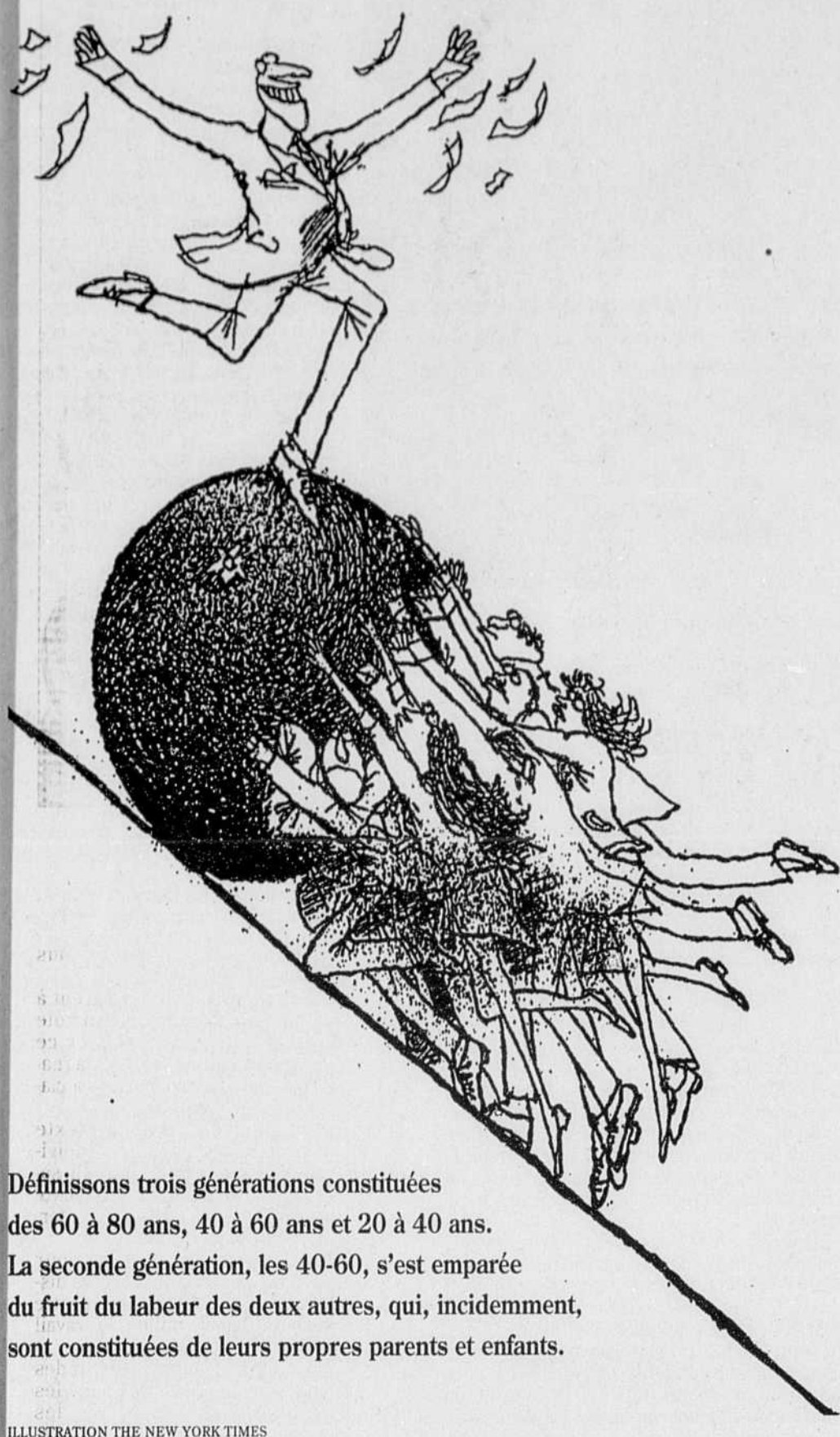


ILLUSTRATION THE NEW YORK TIMES

Définissons trois générations constituées

des 60 à 80 ans, 40 à 60 ans et 20 à 40 ans.

La seconde génération, les 40-60, s'est emparée

du fruit du labeur des deux autres, qui, incidemment, sont constituées de leurs propres parents et enfants.

Réforme de l'aide sociale

Raison compassion

Une question qui a troublé les esprits depuis le début de la civilisation: comment et à quel point ceux qui ne sont pas pauvres doivent-ils aider ceux qui le sont?

JOHN RICHARDS
Simon Fraser University
Colombie-Britannique

Récemment, *Le Devoir* a publié une série de trois articles au sujet de l'aide sociale au Québec (5-7 juin 1995). Sous le titre «L'institut C. D. Howe remet carrément en cause l'efficacité de la réforme Bourbeau», l'auteur, Konrad Yakabuski, conclut que les réformes de l'ancien gouvernement libéral sont un échec. Il décrit ainsi les résultats d'une étude de C. D. Howe: «En traçant le lien entre le nombre d'assistés sociaux et le taux de chômage au Québec entre 1975 et 1992, M. Brown (l'auteur de l'étude) conclut qu'il existe une corrélation quasi parfaite entre les deux. Cette donnée indique que le niveau de prestations, les incitatifs et désincitatifs au travail et les programmes d'employabilité n'auront eu aucune influence sur le nombre d'assistés sociaux au Québec.» (*Le Devoir*, 5 juin). En tant que codirecteur de la série de livres que publie actuellement l'Institut C. D. Howe sur la politique sociale au Canada et éditeur du livre (*Helping the Poor*) qui contient l'étude de M. Brown, j'ajouterais quelques observations.

D'abord, je félicite *Le Devoir* d'avoir publié ces articles. La montée du nombre des assistés sociaux est un grave problème, dont les causes sont complexes et dont les solutions, proposées méritent la discussion publique. Pendant les 20 dernières années, la proportion de Canadiens qui reçoivent de l'aide sociale a doublé. La proportion a augmenté au Québec, mais le problème existe autant dans les provinces nanties que dans les plus pauvres. La proportion en Colombie-Britannique n'est pas loin derrière celle du Québec; la province avec la plus haute proportion est depuis quelques années l'Ontario.

Nous abordons une question qui, depuis le début de la civilisation, a troublé les esprits: comment, et à quel point, ceux qui ne sont pas pauvres doivent-ils aider ceux qui le sont? C'est une question qui suscite inévitablement les passions. J'aimerais en examiner l'aspect moral mais, par manque d'espace, je m'en abstiendrai. Je veux tout simplement insister sur une conclusion: qui espère gouverner uniquement en fonction de la compassion gouvernera mal; il faut appliquer simultanément la raison.

Malheureusement, M. Yakabuski s'est un peu trop laissé emporter par la compassion, et à quelque peu délaissé la raison. Deux points... L'institut C. D. Howe ne met pas «carrément en cause» la réforme Bourbeau.

M. Yakabuski tire sa conclusion d'un passage de neuf lignes dans une étude de 54 pages plutôt favorable aux thèses de M. Bourbeau. Voici la phrase clé de M. Brown sur laquelle se base M. Yakabuski: «*There appears to be little variation in the caseloads to explain after unemployment is taken into account*» (après avoir pris en considération les changements dans le taux de chômage, il semble y avoir peu de variation à expliquer dans le nombre d'assistés sociaux). Nulle part, M. Brown ne discute de la réforme Bourbeau.

M. Brown n'a pas effectué une analyse rigoureuse sur le Québec; il commentait un graphique qui trace l'évolution de la proportion des assistés sociaux et du taux de chômage du Québec. En 1989, 8 % des Québécois recevaient l'aide sociale; en 1993, ce chiffre est passé à 10,3 %. Simultanément, le taux de chômage est passé de 9,3 % à 13,1 %.

Le chômage est un fléau, d'accord, mais les «incitatifs» dans les programmes sociaux sont aussi importants. Pour pousser la discussion un peu plus loin, voici les résultats d'une simple analyse statistique où j'explique la proportion des assistés sociaux en fonction de trois variables: le taux de chômage, une tendance à la hausse depuis 1976 dans l'utilisation de l'assistance sociale et la réforme Bourbeau. Bien sûr, le chômage est

important. Selon cette analyse, l'aggravement du chômage a fait monter la proportion d'assistés sociaux de 1,1 point (de 8 à 9,1 % de la population québécoise). La tendance à la hausse explique aussi peut-être 1,1 point de l'augmentation. Ces deux variables expliquent assez bien l'écart actuel entre 1989 et 1993. Mais l'analyse suggère aussi que, sans la réforme Bourbeau, la hausse aurait été beaucoup plus sévère. Les incitatifs à l'employabilité incorporés dans la «réforme Bourbeau» ont eu comme effet une réduction de 2,6 points dans le pourcentage d'assistés sociaux par rapport à la situation qui aurait prévalu sans aucune réforme. Regardons brièvement le cas de l'Ontario — une province où la compassion a dominé les esprits de ceux chargés de ce dossier. En 1989, 5,6 % des Ontariens recevaient l'aide sociale; en 1993, cette proportion avait plus que

doublé et 11,8 % étaient devenus des prestataires. Pendant ces quatre ans, le taux de chômage a doublé aussi, de 5,1 % à 10,6 %. Comme au Québec, le chômage explique en partie la hausse (peut-être 3,4 points sur un total de 6,2 points). Mais une analyse statistique comparable suggère que la «compassion» des réformes sous les gouvernements libéral et NDP ont contribué jusqu'à 4,8 points de hausse.

Je ne veux pas trop insister sur la validité de ces chiffres; il y a énormément d'incertitude dans ce dossier. En plus, je suis conscient que, derrière les chiffres et les analyses statistiques, se cachent d'innombrables histoires douloureuses. Mais, en guise de conclusion, je reprends: qui gouverne uniquement en fonction de la compassion gouverne mal.

Il y a sans doute beaucoup de changements légitimes que Mme Blackburn pourra apporter au régime de M. Bourbeau, mais celui-ci avait raison d'avoir lié étroitement les prestations à la participation dans les programmes pour l'employabilité. Pourvu que la compassion soit présente, le *workfare* n'est pas une idée odieuse de la «droite néoconservatrice»; l'idée fait plutôt partie de la «révolution du bon sens» que veulent la majorité des Canadiens — qu'ils appuient le parti de Mike Harris, de M. Bourbeau ou de Mme Blackburn.

Situons le débat

L'insistance avec laquelle certains des apôtres du *workfare* réduisent toute critique de cette politique à une surdose de «compassion» accompagnée d'un manque de «raison» de la part de leurs critiques n'aide guère à avancer le débat sur l'avenir de nos régimes de l'aide sociale tant menacés.

Toutefois, il semble que ce soit justement la voie empruntée par M. Richards. Donc, pour ramener le débat là où je crois l'avoir situé dans la série d'articles sur l'aide sociale publiée entre les 5 et 7 juin derniers, quelques précisions s'imposent:

■ M. Richards affirme que «l'auteur [de la série] conclut que les réformes de l'ancien gouvernement libéral sont un échec». J'ai beau relire mes propres textes, je ne réussis pas à en tirer cette conclusion quelque peu catégorique. Bien entendu, le fait que le nombre des assistés sociaux ait sensiblement augmenté malgré la réforme de 1989 nous permet, voire nous oblige, de nous demander s'il s'agit d'un échec. Mais l'article en question procède à dé-

montrer que le Québec se compare très favorablement aux autres provinces en ce qui a trait aux incitatifs au travail ainsi qu'à l'augmentation de prestataires de l'aide sociale au cours de la récession. Le lecteur ne peut que conclure, alors, que la réforme de 1989 est en grande partie responsable de cette performance meilleure.

■ M. Richards s'en prend à l'auteur pour s'être concentré sur «un passage de neuf lignes dans une étude de 54 pages plutôt favorable aux thèses de M. Bourbeau».

Ici encore, M. Richards semble ignorer complètement la légitimité, voire la nécessité, de faire remarquer que le taux de chômage demeure le facteur prédominant, sinon quasi exclusif, qui détermine le nombre d'assistés sociaux au Québec. Omettre de souligner ce fait incontournable serait faire fi de toute logique.

Car pour sortir les gens de la dépendance, il faut comprendre ce qui les y a amenés. Il devient donc clair que toute solution à l'ampleur du problème de la dépendance passe par des politiques qui réduisent le chômage, politiques qui dépassent la simple sphère des «programmes d'employabilité». L'étude de M. Brown semble confirmer que de tels programmes, tels qu'actuellement conçus, n'ont eu qu'un impact très mitigé sur l'évolution des rangs de l'aide sociale au Québec.

■ M. Richards semble entretenir l'impression que, puisque la série remettait en question l'efficacité des programmes d'employabilité, l'auteur prônait l'abolition pure et simple de telles mesures. Pourtant, rien n'est moins vrai; ce qui aurait dû être évident en lisant le dernier texte de la série qui discute des modifications que les fonctionnaires du ministère de la Sécurité du revenu proposent d'apporter à ces programmes. Mais en tant qu'apologiste des défenseurs du *workfare*, M. Richards se sent obligé de défendre toute politique qui ressemble à la doctrine si chérie de ses pairs. Il se trompe toutefois en qualifiant les programmes d'employabilité québécois de *workfare*. Ce terme à la mode se traduit par le «travail obligatoire» pour les assistés sociaux. La participation aux programmes québécois n'est pas obligatoire, ce qui fait toute la différence entre eux et le *workfare*. Cette différence met également en relief la faille incontournable dans l'argument des apôtres du *workfare*: dans quel puits archip profond entendent-ils puiser pour trouver des milliards nécessaires pour faire «travailler» des centaines de milliers de prestataires de l'aide sociale?

Konrad Yakabuski

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes: à l'information générale et métropolitaine: Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Chartier, Louis-Gilles Francoeur (*environnement*), Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Bernard Morrier, Isabelle Paré, Louis Lapierre (*adjoint au directeur de l'information*), Konrad Yakabuski; Jean-Pierre Legault (*responsable des pages thématiques*), Diane Précount (*pages éditoriales, responsable de la section Tourisme*); Martin Duclos et Christine Dumazet (*relecteurs*); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (*photographes*); à l'information culturelle: Michel Bélair (*responsable*), Stéphane Baillargeon, Paule des Rivières, Robert Lévesque, Benoit Munger, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Bérubé (*responsable*), Robert Dutilleul, Claude Lévesque, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (*responsable*), François Brousseau (*éditorialiste*), Antoine Char, Sylviane Tramier, Clément Trudel; à l'information politique: Pierre O'Neill, Jean Dion (*correspondant parlementaire à Ottawa*), Gilles Lesage (*correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec*), Michel Venne (*correspondant parlementaire à Québec*); Serge Chapleau (*caricaturiste*); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Marie-Claude Petit (*commis*), Marie-Hélène Alarie (*secrétaire à la rédaction*); **LA DOCUMENTATION**: Gilles Paré (*directeur*); Manon Scott, Serge Laplante (*Québec*), Rachel Rochefort (*Ottawa*); **LA PUBLICITÉ** Lucie Pinsonneault (*directrice*), Yves Williams (*superviseur, Avis publics et annonces classées*), Jacqueline Avril, Daniel Barbeau, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Marlène Côté, Sylvie Hanna, Christiane Legault, Suzanne Miscevic, Jacques A. Nadeau, Micheline Ruelland, Monique Verreault (*publicitaires*); Sylvie Laporte, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon; **L'ADMINISTRATION** Henry Riedl, c.m.a. (*contrôleur*), Dany Dépatie (*adjointe à l'administration et coordonnatrice aux ressources humaines*), Nicole Carmel (*responsable des services comptables*), Florine Cormier, Céline Furoy, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross, **LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE** Christiane Benjamin (*directrice*), Johanne Brien (*secrétaire*), Manon Blanchette, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne; **LA PROMOTION ET LES RELATIONS PUBLIQUES** Louise Gagné (*directrice*), Chrystian Guy (*superviseur à la promotion des abonnements*); **LA PRODUCTION** Jocelyn Arseneault (*directeur de la technologie et des approvisionnements*), Marie-France Turgeon (*directrice de la production*), Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard DesCormiers, Caroline des Rosiers, Lynda Di Cesare, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lesage, Michèle Malenfant, Christian Vien, Olivier Zilda; **LE CONSEIL DU DEVOIR INC.** Marcel Couture (*président*), **LA FONDATION DU DEVOIR** Marcel Couture (*président*), Roger Boisvert (*vice-président et directeur général*).

ACTUALITÉS

RETRAITÉS «Bon boss»

SUITE DE LA PAGE 1

monde doit aussi assumer les frais judiciaires liés à cette affaire. L'ex-compagnie Simonds, de Granby, a fermé ses portes en novembre 1988.

Depuis ces événements, les compagnies Singer et Simonds sont respectivement devenues TSCO of Canada Ltd. et Eljer Manufacturing Canada Inc.

Dans le cas de Singer, quelque 250 retraités sont morts depuis que la compagnie conteste en cour son obligation de verser le surplus de la caisse de retraite à ses ex-employés. Plusieurs retraités de Simonds sont eux aussi décédés depuis le début de cette bataille juridique et n'auront donc jamais pu toucher leur argent.

Plusieurs retraités de ces compagnies ont aujourd'hui entre 78 et 80 ans. Plusieurs ont travaillé pour les ex-Singer et Simonds pendant 40, 45 ou 50 ans.

Hier, Robert Châteauneuf, représentant des employés de l'ex-Singer, a dit vouloir organiser une journée «raccourci», utilisant un terme de l'industrie de la couture, pour célébrer cette «victoire totale» des employés. À cette journée «raccourci», il dit avoir notamment l'intention d'inviter l'humoriste Yvon Deschamps, auteur de monologues sur les thèmes de «la bonne job» et du «bon boss». Alors que cette bataille a représenté pour lui des années de travail bénévole pour la cause des retraités, M. Châteauneuf s'est dit «soulagé et fier» des résultats.

Dans l'immédiat, les retraités de Singer ou leurs descendants peuvent s'attendre à recevoir une somme de 12 000 à 15 000 \$.

Les causes respectives des retraités de l'ex-Singer et de l'ex-Simonds sont distinctes tout en étant jumelles. L'évolution de ces deux causes devant les tribunaux s'est déroulée de façon conjointe.

Dans le cas de Singer, la Cour supérieure et de la Cour d'appel du

Québec avaient déjà déterminé que la compagnie avait outrepassé ses droits en modifiant unilatéralement le régime pour s'approprier l'excédent d'actif de la caisse de retraite. La Cour avait également décidé que la compagnie ne pouvait pas s'abstenir de payer ses cotisations parce qu'il y avait un surplus dans la caisse de retraite, et que Singer ne pouvait pas non plus payer ses frais d'expertise à même la caisse de retraite des employés. Alors que ce sont les employés de Simonds et de Singer qui étaient au départ allés en Cour supérieure dans ce dossier, ce sont leurs ex-employeurs qui ont réclamé, sans succès, les jugements de la Cour d'appel et de la Cour suprême.

Hier, en fin d'après-midi, le cabinet de la ministre de la Sécurité du revenu du Québec, Jeanne Blackburn, annonçait la mise sous tutelle du régime de retraite de l'ex-Singer et la nomination du bâtonnier Michel Jolin comme curateur du régime. Cette décision fait suite à une enquête menée dans ce dossier par Me Guy Dorion, à la demande de la Régie des rentes. La ministre Blackburn a dit vouloir s'assurer que la Régie verrait à ce que la liquidation de la caisse de retraite de Singer s'effectue le plus rapidement possible. Elle devra également s'attarder à l'ensemble du dossier de la gestion des fonds de retraite le plus tôt possible.

Les employés de l'ex-Simonds étaient syndiqués auprès de la Confédération des syndicats nationaux (CSN). Aussi, le vice-président de la CSN, Roger Valois, a réclamé hier, de la part de Mme Blackburn, l'adoption d'une loi pour empêcher les employeurs d'agir unilatéralement en s'accapant les surplus des caisses de retraite et les congés de cotisations. Les employés de l'ex-Singer étaient pour leur part affiliés au syndicat local des métallos de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ).



Le directeur général de l'hôpital Saint-Michel, Bertrand Girard, s'explique avec le ministre Jean Rochon.

ROCHON

Les syndicats parlent de 6000 emplois perdus

SUITE DE LA PAGE 1

ger leurs emplois. Lors de ce passage à Montréal, le ministre a en outre lancé un appel au calme aux médecins, croyant qu'il n'y a pas «de panique à bord» dans les hôpitaux et que la réaction de certains d'entre eux n'a aucune commune mesure avec les changements prévus dans le réseau.

Pour ce qui est des syndiqués, le ministre s'est fait très clair.

«On s'est donné comme objectif de protéger l'emploi de façon maximale [...] mais avec les mécanismes des conventions actuelles, on ne va pas y arriver. Des gens vont bêtement perdre leur emploi parce qu'ils ne vont pas [pouvoir] être transférés dans les emplois qu'on va créer», a insisté le ministre Rochon, qui estime que les processus actuels datent «d'une autre époque».

Des propos lourds de sens alors qu'aujourd'hui même les conventions collectives des employés du réseau de la santé arrivent à échéance. Des discussions sont toutefois déjà amorcées au plan national sur la réorganisation par le moyen d'ententes-cadres.

D'après le ministre Rochon, les syndicats n'ont pas vraiment d'autre choix que de se mettre à table pour que s'effectue sans heurts le redéploiement majeur du personnel dans la région de Montréal. «C'est clair qu'il y a encore des choses à discuter pour se comprendre. Mais pas mal de monde ont l'air de comprendre et sont d'accord. Je reste confiant», a-t-il dit hier, malgré les slogans scandés par les syndiqués.

Les représentants syndicaux n'étaient pas d'humeur à donner raison au ministre. Le président du Conseil central de Montréal (CSN), Arthur Sandborn, estime que M. Rochon occulte totalement l'effet des déplacements de personnel sur les travailleurs occasionnels. Résultat: la réforme se soldera par 6000 emplois perdus chez ces travailleurs.

«Il est clair qu'il [le ministre] n'a pas compris que le plan de la Régie, avec les transferts de 4000 personnes avec la sécurité d'emploi dans les hôpitaux parrains, veut dire que 4000 personnes sur la liste de rappel vont perdre leur emploi d'ici 18 mois», a martelé M. Sandborn. Pour le représentant de la CSN, le ministre tient un double langage et ne donne pas l'heure juste en prétendant sauver tous les emplois.

Par ailleurs, M. Sandborn croit que les réponses du ministre sur l'effort budgétaire imposé à la région de Montréal froient le mensonge. «Je trouve ça lamentable qu'il nie que les ressources dans les régions de la Montérégie et de Laval viennent d'une ponction à Montréal, a-t-il lancé. Ce n'est pas en disant des faussetés au monde qu'on va réussir à les convaincre».

Une vision que le ministre rejette, puisqu'à son avis la population de la grande région de

Montréal doit être considérée comme un tout et qu'il n'est pas question de dresser un «mur de Berlin» entre des entités administratives.

Malgré ce dialogue de sourds, les syndicats conviennent qu'ils auront à s'asseoir avec le ministre pour négocier des aménagements. «Ça va de soi. On ne fera pas payer nos membres pour les absurdités qui se font actuellement», a précisé Marie-Danielle Lapointe, de la FTQ.

Pas de démissions en bloc chez les médecins

Enfin, le ministre a aussi indiqué hier qu'une «vigie» serait mise en place avec la Régie de Montréal pour éviter que les hôpitaux condamnés soient délaissés par des médecins. «Il n'y a absolument rien qui justifie à l'heure actuelle cette réaction», a soutenu le ministre, faisant référence aux rumeurs de démissions de médecins dans certains hôpitaux.

Une rumeur qui ne s'est d'ailleurs pas concrétisée à l'hôpital Saint-Michel, au terme d'une réunion tenue hier soir par le Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMPD). Devant les quelque 160 médecins de Saint-Michel, un établissement qui s'était jusqu'à ce jour spécialisé dans les soins d'urgence, le président du CMPD, Jean-Louis Hauser, a dû lancer un appel au calme. «Ça ne sert pas à grand-chose de démissionner. C'est un geste de frustration qui fera simplement un scandale et qui nuira aux patients», a dit ce dernier à un groupe de médecins minoritaires, à l'origine de cette proposition de démission.

À l'hôpital Saint-Laurent, certains médecins ont toutefois déjà remis leur démission. L'établissement, dont l'urgence accueille près de 20 000 personnes par année, doit fermer seulement en avril 1996. «Les médecins travaillant dans des situations comme ça désertent un peu l'hôpital parce qu'ils trouvent que c'est pas viable», affirme Claude Lachance, président du Conseil des médecins de l'hôpital Saint-Laurent. Quatre médecins ont annoncé leur départ en mai, et quatre nouveaux médecins engagés à l'urgence ont signalé leur intention de retirer leur candidature suite à la décision de la Régie.

À ce chapitre, le directeur général de l'hôpital Saint-Laurent, Jean-Pierre Massicotte, a soutenu hier qu'il pourrait ne pas y avoir de problème à l'urgence samedi, la Régie ayant entrepris des démarches pour trouver des médecins remplaçants. Le problème demeure toutefois à long terme.

Les différents directeurs d'hôpitaux condamnés rencontrés hier par Jean Rochon n'ont pas montré beaucoup d'espoir de voir le ministre changer d'idée au terme d'une rencontre. Ce dernier a encore répété qu'il irait de l'avant et annoncerait officiellement les fermetures recommandées par la Régie de Montréal avant la mi-juillet.

JAZZ

SUITE DE LA PAGE 1

tion m'envahit: je me sens comme un découvreur venu du bout du monde. Un Colomb du jazz. Sans jeu de mots.

La sensation s'estompée quand le carrosse de Christophe redevient citrouille. Bon, voilà que je me goure d'histoire, moi: c'est le jazz qui m'envie. Ce que je voulais dire, c'est que je suis toujours un chouia tristounet quand je retourne à la maison après le dernier show de la journée, le meilleur, évidemment, celui de la série Labatt Blues en reprise au Spectrum, celui qui commence à minuit et demi et s'achève au *last call*, celui où je retrouve invariablement le collègue Truffaut, Nestor Burma de la profession, qui y rejoint lui-même sa vieille bande de copains, toujours les mêmes depuis l'enfance de Louis Armstrong. Il me semble que je devrais rester sur place pendant toute la durée du festival et marquer les jours à la craie sur le trottoir, comme Robinson dans son atoll perdu. Année après année, j'en vie en cela cette amie d'un autre journal dont la salle de rédaction est trop éloignée du site et qui séjourne par conséquent au Méridien le FIJM durant (*Le Devoir*, sis à l'intersection Président-Kennedy et de Bleury, est collé au site: il faudra songer à installer une tente sur le toit du Caron Building). Elle dort au Festival, ma condisciple vernie, se réveille au Festival, respire au Festival, vit au Festival.

Comme les touristes. Ah, touriste au Festival de jazz, cela doit être formidable! Arriver d'un peu partout, de Hollande, du Japon, d'Australie, du Saguenay, de toutes ces villes américaines où la violence ambiante empêche tout événement d'une telle ampleur (même à La Nouvelle-Orléans, ville-mère du jazz, on festivalise loin du centre, dans un grand terrain vague ceinturé comme un enclos), et découvrir Montréal à partir d'un atoll luxuriant surgi au beau milieu de la ville, où l'on peut vivre jazz, dormir jazz, boire jazz et manger jazz. Ils ont tous le même point d'interrogation imprimé dans le front, les touristes: comment un festival aussi sécuritaire (sans paranoïa), aussi propre (sans pasteurisation: c'est aussi un festival d'odeurs et de saveurs), aussi jazzophile que populaire, aussi insularisé qu'ouvert à la ville, est-il possible en 1995? Je n'ai pas de réponse pour eux, seulement un indice. Gageons que les organisateurs du Jazz & Heritage Festival de La Nouvelle-Orléans n'étaient pas domiciliés dans leur terrain vague: ceux du FIJM couchent au Méridien. Chez eux. Il deviennent citoyens de la cité jazz, comme vous et moi.

Faute d'avoir ma chambre audit Méridien, j'y passe et repasse le plus souvent possible: c'est là qu'est la salle de presse, surplombant le site. C'est mon point d'ancrage. La salle fermée, je m'éternise quelquefois au foyer de l'hôtel, là où les musiciens se croisent, se tombent dans les bras et, quand le cœur leur en dit, montent sur la petite scène et se livrent ensemble à des jams improvisés. Dans l'ascenseur, celui qui est bâti à l'extérieur de l'édifice et que l'on voit de la rue Jeanne-Mance, on frôle des géants. En cinq ans, je me serai trouvé par pur hasard aux côtés de Stéphane Grappelli, Nina Simone, Oscar Peterson. Une fois, les portes se sont ouvertes et Cab Calloway m'est apparu. Cab Calloway lui-même en personne, le grand monsieur «Hi-De-Ho» du Cotton Club, aujourd'hui disparu. Je l'ai salué. Il m'a gratifié de son formidable sourire aux mille dents, qui a resplendi jusqu'au bout du monde. C'est-à-dire à Montréal-Nord.

Trop de gras à Radio-Canada, dit Denis Desautels

Ottawa (PC) — Le vérificateur général estime qu'il y a encore du gras à couper à Radio-Canada (SRC et CBC).

Malgré d'importantes coupes, réalisées et à venir, Radio-Canada continue de fonctionner sans prêter suffisamment d'attention aux résultats, écrit Denis Desautels dans un rapport rendu public hier.

L'entreprise ne soutient pas la comparaison avec les entreprises privées ou d'autres radiodiffuseurs, soutient le vérificateur.

Le personnel des secteurs finances et ressources humaines de la société est deux fois plus important que dans les entreprises privées de taille comparable, souligne-t-il.

Au surplus, le secteur éditorial des services français et anglais a conduit à des duplications et à de l'inefficacité, estime le vérificateur.

Par exemple, les deux services (français et anglais) de même que les régions ont adopté des systèmes informatiques différents.

M. Desautels souligne que la BBC en Grande-Bretagne et CBS aux États-Unis ont consolidé leurs équipes d'information radio et télévision dans un effort pour devenir plus efficaces. Il suggère à Radio-Canada

d'étudier cette approche.

La société d'État examine actuellement des moyens de mieux coordonner ses services français et anglais.

Par ailleurs, le vérificateur soutient que Radio-Canada n'utilise pas ses installations de la façon la plus efficace, soulignant que les studios, les salles de répétition et les équipements de montage restent inutilisés plus de 30 % du temps.

M. Desautels admet qu'il est difficile d'utiliser au maximum ces installations étant donné la grande fluctuation de la demande, mais il suggère à Radio-Canada d'examiner d'autres utilisations possibles.

Le vérificateur critique également les conventions collectives qui couvrent plusieurs milliers d'employés de Radio-Canada.

«Plusieurs conventions collectives contiennent des dispositions et des conditions qui n'ont pas été modifiées depuis longtemps même si l'environnement opérationnel et la technologie ont changé considérablement», affirme-t-il.

«Dans plusieurs cas, les dispositions de ces conventions collectives sont restrictives et contribuent à des opérations inefficaces.»

LAPOINTE «Je sais que je vais probablement jouer pour les gens qui entrent sur le site et cherchent leur place»

SUITE DE LA PAGE 1

la République. Dans le petit local de sa maison de disques parisienne (Tristar), il fait les 100 pas en attendant les rares journalistes venus le rencontrer.

Car pour l'instant, tout ce qu'on sait de lui à Paris, c'est que son nom s'est retrouvé par on ne sait quel miracle au bas de l'affiche des Rolling Stones. Pour le reste, son disque, *Obsession*, est bien sorti en mars mais il ne tourne que dans quelques radios de province. Accaparé par sa tournée au Québec, Lapointe n'a pas fait de promotion et les ventes sont proches du zéro absolu. Seules quelques revues spécialisées en ont parlé. Pour l'instant, la presse française ne sait pas trop où situer «ce jeune homme aux traits poupins» qu'elle compare tour à tour à Bruce Springsteen, John Mellencamp, Johnny Halliday... et Francis Cabrel!

Comment ce chanteur qui traînait sa guitare dans les cégeps de province il y a deux ans à peine s'est-il retrouvé sur la scène de Longchamp? La réponse s'appelle évidemment Donald K. Donald. Producteur d'une partie de la tournée des Stones en Amérique, la maison de production

montréalaise a organisé une rencontre en coulisses entre son poulain et les Rolling Stones lors de leur passage au Stade olympique de Montréal. Donald Thurston a négocié le tout avec le producteur de la tournée mondiale des Stones, Michael Kohl, quelque part entre Montréal, Londres et Buenos Aires. Il fallait probablement une voix francophone dans cet océan de décibels anglo-saxons. Sans oublier que LCB, une filiale de Donald K. Donald, coproduit les spectacles des Stones à Paris et Montpellier.

Pour sa première apparition en France, Eric Lapointe ne pouvait donc espérer mieux... ou pire!

Mieux, parce que la moitié du show-business français donnerait aujourd'hui sa chemise pour être dans les sous-lisiers de ce Québécois venu de nulle part. Il n'y a pas un seul professionnel du spectacle qui, à défaut de savoir qui est Eric Lapointe, ne sache qu'il fait la première partie des Rolling Stones.

Mais Lapointe ne se fait pas d'illusion. Il sait qu'il ne fait que «la première partie de la première partie». La véritable vedette américaine étant en réalité le groupe hard rock bon chic bon genre Bon Jovi. Lapointe sait aussi que pendant les 30 minutes qui lui sont réservées, les spectateurs

auront peut-être autre chose à faire qu'à savourer ses balades rock.

«Je sais que je vais probablement jouer pour les gens qui entrent sur le site et cherchent leur place. [...] J'essaie simplement de comprendre comment ça marche ici, comment le public français réagit. J'ai une chance unique de piquer la curiosité et de jouer devant tous les médias français en même temps.»

Faire la première partie des Stones à Paris, «c'est un investissement pour l'avenir. Ça te positionne dans l'industrie», explique son agent, Yves-François Blanchet. Après le feu d'artifice de Longchamp, Eric Lapointe devra réapprendre à chanter dans de petites salles obscures. Dans deux semaines, il sera aux Francophonies de La Rochelle et il est question de plusieurs spectacles en France cet automne. Ce printemps, il a reçu sa première lettre d'une admiratrice française.

Pour sa première parisienne, Lapointe n'a pas fait de préparation particulière, sinon la centaine de représentations qui l'ont mené depuis plusieurs mois dans tous les coins du Québec. Il donnera ce soir environ le tiers de son tour de chant habituel et a choisi pour cela ses chansons

les plus populaires, dont ses deux succès: N'importe quoi et Marie-Stone.

En attendant le moment fatidique, le bum de Montréal a visité «les entrailles de la nuit» parisienne, dit-il. «Je ne suis pas un visiteur de cathédrales et je n'ai toujours pas vu la tour Eiffel.» Sauf un bref séjour en banlieue il y a six ans, Eric Lapointe ne connaît pas la capitale française. Mais légende oblige! À Paris comme à Val d'Or ou à Drummondville, il ne traverse pas une ville sans écumer les bars avec quelques amis musiciens.

Après le spectacle, il téléphonera peut-être à sa «coloc» ou à sa mère. Ensuite, il passera probablement la nuit dans un bar de la Bastille ou de la République. Dès dimanche, il sera à bord de l'avion en direction de Trois-Rivières, où il donne un spectacle dès son retour. Ensuite, ce sera le retour à la normale: Sorel, Québec, etc.

Mais pour l'instant, Lapointe ne laisserait sa place à personne. Il ne le dit pas, mais le trac lui étreint déjà la gorge. Il durera jusqu'à ce que le «road manager» pénètre dans sa loge et lance le fatidique «Cinq minutes!» «Alors, dit-il, il faudra y aller et ne plus penser à rien.»

LE DEVOIR

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30
2050, RUE DE BLEURY, 9^E ÉTAGE, MONTRÉAL, (QUÉBEC) H3A 3M9
RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION: (514) 985-3333

PUBLICITÉ

AVIS PUBLICS (514) 985-3344
ANNONCES CLASSÉES (514) 985-3344
PUBLICITÉ (514) 985-3399 / télécopieur (514) 985-3390
NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-363-0305

SERVICE DES ABONNEMENTS

Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camélot et pour les abonnements postaux.
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 16H30
Montréal (514) 985-3355 / télécopieur (514) 985-3390
Extérieur (sans frais) 1 800 464-7559